



A M I C A L E
D E S A N C I E N S
P A R L E M E N T A I R E S
D U Q U É B E C

BULLETIN
de l'

Volume 7, Numéro 3, Québec, Hiver 2006-2007

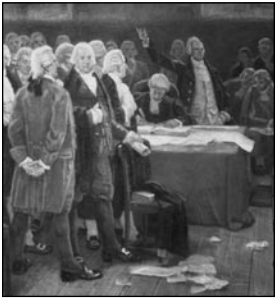
Amicale



Cinquantième anniversaire du rapport Tremblay

D'anciens parlementaires sur les ondes
du Canal de l'Assemblée nationale

Les conditions de travail des premiers parlementaires



En couverture :

Le débat sur les langues : séance de l'Assemblée législative du Bas-Canada le 21 janvier 1793

Huile sur toile marouflée sur le mur peinte par Charles Huot de 1910 à 1913 et ornant la salle de l'Assemblée nationale.

Tables des matières

- 2 Édi-temps
- 3 Le message du Président
- 4 Qui est Pierre Bédard ?
- 4 Un débat d'un demi-siècle
- 5 Cinquantième anniversaire du rapport Tremblay
- 7 Bernard Landry honoré
- 8 D'anciens parlementaires sur les ondes du Canal de l'Assemblée nationale
- 10 Le XI^e Sommet de la francophonie
- 11 Tribune Libre de Louis O'Neill
- 12 Les conditions de travail des premiers parlementaires
- 17 Un ouvrage sur la doctrine Gérin-Lajoie
- 18 Le point de vue de Louise Beaudoin...
- 18 Jeanne L. Blackburn honorée
- 21 Hommage à Robert Bourassa
- 22 La vie d'hier en photos
- 24 Deux sénateurs et anciens parlementaires témoignent
- 25 L'Assemblée nationale présente une exposition
- 26 Septième Parlement des sages
- 27 Laurent Lizotte écrit ses mémoires
- 27 Chronique du livre de Jean-Paul Cloutier
- 29 Marcel Masse quitte le comité des archives
- 30 Michel Leduc succède à Marcel Masse
- 31 Hommage à un « homme de mémoire »
- 32 Fondation *Cultures à partager*
- 34 Anciens parlementaires en action
- 37 Pauline Marois, présidente
- 37 Souvenons-nous de...
- 39 Les Prix de l'Amicale
- 39 Deux nouveaux anciens parlementaires

Édi-temps

L'enfant du peuple



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

*Dans sa tête flottent des airs
qui ont bien plusieurs Noëls d'émotion.*

*Il feint de dormir dans la chambre de bois
car il sait que sa mère décore le sapin.*

*Il chantonne les vieux airs chrétiens
avec Marc-Antoine Charpentier
ce Bach de France
et sur ces airs passent tant de générations d'humains
qui ont essayé de changer le monde
mais si peu
vus des hauteurs de l'enfance*

*L'enfant d'hier
a regagné l'atmosphère ovoïde d'une nef d'église
et revient au mystère d'un dieu qui prend corps
cette approche incarnée de la transcendance.*

*Il se confond dans la culture des siècles
il joint le foule qui fait la fête
et ne voit pas pourquoi
il se soustrairait au commun des humains
au nom de la diversité.*

*Les grandes orgues des poudreries québécoises
– cela lui semble un accommodement « résonnable » –
soufflent encore les beaux Noëls de Daquin
sur les routes de traverse de sa vie
tout contre la quête jamais finie de son identité*

*Quoiqu'il le taise
il se sent immensément solidaire
« en ce temps-là »
à la table de l'espérance.*

André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

Le message du *président*

Votre Amicale, consciente que plusieurs anciens parlementaires ont connu des difficultés à réintégrer le marché du travail, a préparé un projet de loi qui vise, d'une part, à permettre à un député qui cesse d'être membre de l'Assemblée nationale de retrouver l'emploi qu'il occupait auparavant dans les secteurs public et parapublic et, d'autre part, à être admis, à l'instar du personnel politique de cabinet, à un concours de recrutement réservé pour accéder à la fonction publique. Nous avons contacté tous les partis politiques présents au Parlement afin d'obtenir leur appui et nous espérons faire franchir à notre projet de loi toutes les étapes législatives avant la fin de la présente session parlementaire.

Votre Amicale a participé aux Conférences Jean-Charles-Bonenfant qui portaient cette année sur les relations entre l'exécutif et le législatif au cœur de notre régime parlementaire de type britannique. Denis Hardy, ancien président de l'Amicale, et moi-même, étions conférenciers en compagnie de l'experte constitutionnelle M^{me} Nicole Duplé. Plusieurs membres de l'Amicale étaient présents à cette occasion.

Nous avons, le président de l'Assemblée nationale et moi-même, procédé au lancement de la série Mémoires de députés par le Canal de l'Assemblée nationale. Je vous rappelle que c'est votre Amicale qui, à l'automne 2003, a soumis à la Direction des communications de l'Assemblée le projet d'enregistrer des entrevues avec d'anciens parlementaires. Ce projet fut accepté d'emblée, et ce qu'on peut voir présentement à la télé, c'est le fruit d'entretiens filmés avec 23 anciens parlementaires. Il s'agit là, n'en doutons pas, de témoignages



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

précieux ayant une valeur historique indéniable. Le projet se poursuit et une autre série d'entrevues sera réalisée après les Fêtes.

D'ailleurs, il est bon de souligner que ce projet s'inscrit fort bien dans la démarche et les initiatives de l'Amicale en matière de préservation du patrimoine politique. Rappelons-nous à cet égard que le Comité des archives et des objets de mémoire de l'Amicale, présidé depuis sa création par Marcel Masse, a permis la conservation de 238 fonds d'archives appartenant à d'anciens parlementaires. J'en profite pour rendre hommage au remarquable travail accompli par Marcel Masse. Ce dernier, quittant la présidence du Comité avec sans nul doute le sentiment d'avoir fait œuvre de pionnier, sera remplacé par Michel Leduc qui fut député de Fabre de 1981 à 1985.

En terminant, j'espère que vous avez passé un Joyeux Noël et je vous souhaite une heureuse année 2007!

Jacques Brassard |

Député de Lac-Saint-Jean (1976-2002)

Qui est Pierre Bédard ?

Né à Charlesbourg le 13 septembre 1762, sous le Régime militaire, Pierre Bédard est le fondateur du Parti canadien et l'un des éditeurs du controversé journal *Le Canadien*. Il est le père d'Elzéar Bédard qui fut aussi député de l'Assemblée législative et le premier maire de la ville de Québec.



Pierre Bédard
Bibliothèque et
Archives nationales
du Québec, Québec

Après des études au Petit Séminaire de Québec (1777-1784) suivies d'un court stage de clerc, il est admis au Barreau le 6 novembre 1790. Il pratique sa profession jusqu'en 1803. En 1792, il est élu député

de Northumberland, circonscription qu'il représente jusqu'en 1808, alors qu'il est élu dans la Basse-Ville de Québec. En 1809, il est à la fois élu dans Surrey et la Basse-Ville de Québec – coutume fréquente alors – mais il opte pour cette dernière circonscription. En 1810, il est élu dans Surrey, en étant le député jusqu'à son retrait de la vie politique en 1812.

Très actif, il fonde en 1806, notamment avec François Blanchet, Jean-Thomas Taschereau, Joseph-Louis LeVasseur Borgia et Joseph Plante, le journal *Le Canadien*, organe politique du Parti canadien (qui deviendra le Parti patriote en 1826) et dont il est alors le chef (1804-1810). *Le Canadien*, dans lequel il rédige de nombreux articles sans toutefois les signer, suscite la controverse par ses propos engagés. La polémique suscitée par ce journal et ses protagonistes amène le gouverneur James Henry Craig à faire arrêter l'imprimeur et les rédacteurs du quotidien, dont Pierre Bédard. Ce dernier est incarcéré le 19 mars 1810 à la prison de Québec pour n'être relâché qu'un an plus tard, sans avoir subi de procès!

Le 11 décembre 1812, Bédard est nommé juge de la Cour du banc du roi pour le district de Trois-Rivières. Exception faite d'un congé prolongé pour raisons de santé en 1827, il occupera ce poste jusqu'à sa mort survenue le 26 avril 1829. |

Le saviez-vous ?

Le lieu de fondation du journal *Le Canadien* est toujours visible dans le Vieux Québec. Il s'agit de la maison située au numéro 20 de la rue Ferland, une rue parallèle à la rue Sainte-Famille qui longe le Séminaire, maison sur laquelle est d'ailleurs apposée une plaque commémorative qui dit :

« Ici fut fondé, en 1806, *Le Canadien*, premier journal français publié à Québec. »

Un débat d'un demi-siècle

Le président de la Société du patrimoine politique du Québec, Denis Monière qui a succédé au président fondateur Marcel Masse, a profité de la tenue de la première des « Entretiens Pierre-Bédard » pour envoyer au *Devoir* un texte intitulé « Déséquilibre fiscal : Des débats qui durent depuis cinquante ans ». Dans la parution du mercredi 4 octobre 2006 où figure ce texte mettant en valeur le consensus québécois face à ce que le président Monière appelle « les rigidités du fédéralisme », le journal d'Henri Bourassa a placé en exergue, avec photos, des extraits sur la question de quatre premiers ministres du Québec, à savoir : Daniel Johnson de l'Union nationale, Lucien Bouchard du Parti québécois ainsi que Robert Bourassa et Jean Charest du Parti libéral. |



Le professeur Denis Monière

Photo : Département de science politique, Université de Montréal

Cinquantième anniversaire du rapport

Tremblay

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale



Un colloque destiné à marquer l'anniversaire de la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels en février 1956 a eu lieu à l'hôtel du Parlement le vendredi 29 septembre 2006. Il réunissait des anciens parlementaires, des universitaires, des chercheurs et des citoyens. D'une manière plus précise, la rencontre porta sur « l'évolution de la problématique fiscale », comme le précisait le feuillet publicitaire ou, plus crûment, sur le déséquilibre fiscal. L'initiative de la rencontre en revient à la Société du patrimoine politique du Québec, association mise sur pied en 2001, à l'instigation de Marcel Masse, appuyé par des personnes du monde politique, de l'Assemblée nationale, des universitaires et des historiens. Il s'agit en fait d'un premier colloque tenu sous la bannière des « Entretiens Pierre-Bédard ». (voir page 4)

On comptait parmi les anciens parlementaires présents Yves Beaumier, Jacques Brassard, président de l'Amicale, Pierre de Bellefeuille, Lewis Camden, André Gaulin, Denis Hardy, Gérald Harvey, Bernard Landry, Michel Leduc, Pierre Mercier et Matthias Rioux.

Un député actuel, Sylvain Simard, participe également à la rencontre. Les chercheurs et universitaires étaient Alain Gow (professeur émérite de l'Université de Montréal), Dominique Foisy-Geoffroy (candidat au doctorat à l'Université Laval), Michel Sarra-Bournet (chercheur à la Chaire Hector-Fabre de l'UQAM), Robert Comeau (professeur d'histoire à l'UQAM), Gérard

Boismenu (professeur de science politique à l'Université de Montréal) et Alain Noël (de la même institution). L'ancien haut fonctionnaire et sénateur Roch Bolduc participait aussi à l'événement. À cette brochette, il faut ajouter les noms de Benoît Pelletier, actuel ministre des Affaires intergouvernementales, lequel s'est adressé aux participants lors du déjeuner qu'il offrait, et de Denis Monière, président de la Société du patrimoine politique du Québec et hôte du colloque.

La journée a été l'occasion de nombreuses visions sur le thème central de la rencontre, la fiscalité et son partage en régime fédéral canadien, l'importance des commissions gouvernementales, ou royales, dans l'histoire des États québécois et canadien, le rapport Tremblay dans la conjoncture des années 1950 et dans les courants intellectuels de l'époque.



Photo : Société du patrimoine politique du Québec

Le mécanisme des commissions royales a été fort populaire par le passé. Le gouvernement canadien y a eu recours à de nombreuses occasions. Le Québec semble avoir été plus réticent à suivre la même voie. Le professeur Gow, premier conférencier du colloque, a aligné de nombreuses statistiques relatives à l'utilisation des commissions d'enquête ou d'études.

À différentes occasions dans la journée, le contexte dans lequel s'inscrivait le travail et le rapport des commissaires (Thomas Tremblay, Esdras Minville, Paul-Henri Guimont, Richard Arès, Honoré Parent et John P. Mowatt) fut évoqué. On nota que les « nationa-

Société du patrimoine politique
du Québec

listes » de l'époque se montraient déçus des positions du premier ministre Duplessis, lesquelles semblaient éloignées de celles prises dans les années 1930. Le rapport lui-même constituerait un couronnement de la pensée traditionnelle des décennies qui avaient précédées, pensée à peine entamée par le « modernisme » importé par une génération de jeunes professeurs qui avaient séjourné aux États-Unis ou en Europe. Un conférencier a qualifié le rapport de « testament petit bourgeois ». On a également noté la modicité de la fonction publique à l'époque (d'où le besoin de faire appel à des ressources extérieures) et une réalité souvent oubliée : le rôle des communautés religieuses dans l'enseignement et la santé, ce qui allégeait d'autant les dépenses de l'État québécois. On rappela aussi que la commission fut comme une réponse du premier ministre québécois à quatre commissions fédérales (Rowell-Sirois, Massey-Lévesque, etc.).

En dépit du fait que le rapport Tremblay fut plutôt conservateur, il servit largement au cours des années qui suivirent. Plus ou moins caché pendant un certain temps, le rapport fut perçu comme moderne. Il servit bien la stratégie électorale de Maurice Duplessis. Toutefois, ce dernier ne souhaitait pas particulièrement hausser les taxes comme le suggéraient les commissaires et, au demeurant, les grands projets de l'État étaient rares. Le premier ministre Jean Lesage l'assimila à la position traditionnelle du Québec en matière constitutionnelle. Il s'en servit pour définir le point de vue du Québec et, lors d'une conférence fédérale-provinciale, il distribua le rapport à ses homologues. On a même affirmé que le rapport constitua la base d'un programme politique québécois pendant deux décennies. On pourrait même aller au-delà puisque le problème du partage des ressources fiscales entre Québec et Ottawa, abordé par les commissaires, est encore à l'ordre du jour au début du XXI^e siècle et que le gouvernement fédéral semble vouloir reconnaître depuis peu seulement l'existence d'un déséquilibre fiscal. Cependant, le commissaire Tremblay et ses pairs ont ignoré le problème du partage des compétences au sein de la fédération canadienne.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Le ministre Benoît Pelletier

À l'heure du déjeuner, le ministre Pelletier a fait part de ses réflexions. Le grand principe de départ, présent dans le rapport Tremblay, s'appuie sur la liberté d'action du gouvernement d'où l'importance de la répartition des revenus fiscaux. Actuellement, il y a des discussions portant sur le

déséquilibre fiscal et sur le pouvoir de dépenser. S'agissant du déséquilibre, on voit poindre une solution car la situation actuelle nuit au bon fonctionnement du fédéralisme de sorte qu'il en découle une dépendance des États fédérés ou des provinces. Le ministre Pelletier croit par ailleurs que le pouvoir de dépenser du fédéral devrait être encadré par la Constitution. En somme, on pense que les solutions ainsi envisagées respecteraient vraiment l'esprit du fédéralisme. Et monsieur Pelletier de souligner les grands principes mis de l'avant par son gouvernement : respect, souplesse, primauté du droit, équilibre et coopération.

La journée a été couronnée par une table ronde avec Roch Bolduc et Bernard Landry, tous deux fonctionnaires de l'État à partir des années 1950 et 1960. M. Landry a tracé à grands traits l'expérience fiscale depuis 1867, de la vision critique de Wilfrid Laurier, en passant par le scepticisme de Mercier, la difficile position d'Adélard Godbout, la montée de Duplessis aux crêneaux, jusqu'à la dévolution des responsabilités sensibles et dispendieuses « aux autres ». M. Bolduc, de son côté, a noté que les tiraillements observés entre le Québec et le Canada sont plutôt choses normales en régime fédéral. Selon lui, le gouvernement canadien

défend une vision unitaire alors qu'au Québec, la pratique du *welfare state* s'est imposée tardivement de sorte que l'État québécois est devenu interventionniste, d'où la multiplication des conflits possibles. M. Bolduc note qu'Ottawa fait des dépenses essentielles, que seulement 16 % des crédits dépensés le sont pour des fonctions fédérales proprement dites, et que les dépenses de transfert phagocytent une immense partie des crédits.

Le Québec et les autres provinces d'une part, et le Canada d'autre part, s'entendront-ils bientôt sur un partage des ressources fiscales?, s'est-on demandé en fin de colloque. Un certain scepticisme a été évoqué en raison de la prégnance de l'administration fédérale et de son prisme unitaire. De sorte que, pour Bernard Landry, la création d'un État indépendant apparaît comme la seule solution à tant de piétinement.

Comme on peut le voir, les débats et les échanges ont été riches et diversifiés. Les quelques lignes qui leur sont consacrées ici sont peu de chose en regard de leur richesse, de leur diversité, de leur complexité. Il reste à espérer que le compte rendu intégral de la rencontre ne se fera pas trop attendre et qu'il sera mis rapidement à la disposition des citoyens. |

Gaston Bernier

Vice-président
Société du patrimoine
politique du Québec

Bernard Landry *honoré*

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a reconnu l'ancien premier ministre Bernard Landry comme Patriote de l'année 2006-2007 et c'est le président Jean Dorion qui lui a remis son titre en novembre à l'occasion d'une cérémonie à la Maison Ludger-Duvernay. Notre collègue amicaliste ajoute ainsi son nom à une foule d'autres récipiendaires des années précédentes comme Raymond Lévesque, Pierre Falardeau, Jacques Parizeau, Camille Laurin, Luck Mervil, entre autres personnes ainsi honorées. Empruntant au texte de Bernard Landry, la journaliste du Devoir, Lia Lévesque, écrit : « Quand une nation comme le Québec prend conscience qu'elle est une nation, il n'y a pas d'autre issue que la liberté ».

Félicitations à notre collègue pour cet honneur!



Photo : Jacques Nadeau, Le Devoir

Devenir membre de l'Amicale...

Ce Numéro du *Bulletin* des Anciens parlementaires du Québec parvient à tous les anciens élus de l'Assemblée nationale. En profitez-vous pour renouveler votre cotisation ou pour adhérer une première fois, c'est là **un beau geste d'amitié et de solidarité**. Merci d'avance!

D'anciens parlementaires sur les ondes du Canal de l'Assemblée nationale

Après la mise en ondes, ce printemps, d'une série de capsules éducatives intitulées « À la découverte de l'Assemblée nationale », le Canal de l'Assemblée poursuit l'enrichissement de sa programmation par la mise en ondes de la série d'émissions *Mémoires de députés*, série réalisée à partir d'entrevues effectuées avec d'anciens parlementaires québécois. Le dimanche 5 novembre 2006 à 19 heures, la première émission de la série a donné la parole à Paul Gérin-Lajoie. Avec la

passion qui le caractérise, l'ex-ministre de l'Éducation nous a plongés dans les coulisses de la Révolution tranquille, nous racontant la petite histoire mouvementée de la réforme de l'éducation.

Au fil de cette série, d'autres anciens députés, ministres et premiers ministres commenteront avec sensibilité et une touche d'humour des épisodes mémorables de leur carrière et jetteront un éclairage neuf sur des événements marquants de notre histoire. Nous pourrons ainsi entendre, dans la programmation pour le moment prévue, les anciens parlementaires François Aquin, Lise Bacon, Jeanne L. Blackburn,

Robert Burns, Claude Castonguay, François Cloutier, Jean-Paul Cloutier, François Gagnon, Raymond Garneau, Victor C. Goldbloom, Claude-

Paul Gérin-Lajoie lors de l'entrevue qu'il a accordée à l'équipe de *Mémoires de députés* le 18 novembre 2004.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

M. Michel Bissonnet annonce le lancement de la série *Mémoires de députés* lors d'une réception tenue à l'hôtel du Parlement le 1^{er} novembre 2006. À cette occasion, MM. Jacques Brassard et Gérald Harvey ont été invités à participer à la cérémonie.

Gilles Gosselin, Gérald Harvey, Daniel Johnson, Pierre Marc Johnson, Marie-Claire Kirkland, Louis-Philippe Lacroix, Jean-Paul L'Allier, Bernard Pinard, Fabien Roy, Camil Samson, William Tetley et Jean-Noël Tremblay.

Les émissions de la série *Mémoires de députés* seront présentées en reprise sur les ondes du Canal de l'Assemblée nationale au cours de la semaine suivant leur première diffusion. Elles seront disponibles dès le lundi dans le site de l'Assemblée nationale à l'adresse : www.assnat.qc.ca/memoires.

Raphaël Thériault

Direction des communications
Assemblée nationale du Québec

Calendrier de diffusion de *Mémoires de députés*

Invité(e)	Circonscription(s) représentée(s)	Partis politiques	Date(s) de diffusion
Paul Gérin-Lajoie	Vaudreuil-Soulanges, 1960 à 1969	PLQ	Les 5, 12 et 19 novembre 2006
Robert Burns	Maisonneuve, 1970 à 1979	PQ	Les 26 novembre et 3 décembre 2006
Louis-Philippe Lacroix (décédé)	Îles-de-la-Madeleine, 1962 à 1976	PLQ	Le 10 décembre 2006
François Cloutier	Ahuntsic, 1970 à 1973, et L'Acadie, 1973 à 1976	PLQ	Le 17 décembre 2006
François Gagnon	Gaspé-Nord, 1962 à 1973	UN	Le 7 janvier 2007
Camil Samson	Rouyn-Noranda, 1970 à 1981	RC	Les 14 et 21 janvier 2007
Pierre Marc Johnson	Anjou, 1976 à 1987	PQ	Les 28 janvier, 4 et 11 février 2007
Jean-Paul Cloutier	Montmagny, 1962 à 1973	UN	Les 18 et 25 février 2007
Claude Castonguay	Louis-Hébert, 1970 à 1973	PLQ	Les 4, 11 et 18 mars 2007
Lise Bacon	Bourassa, 1973 à 1976, et Chomedey, 1981 à 1994	PLQ	Les 25 mars et 1 ^{er} avril 2007
Daniel Johnson	Vaudreuil-Soulanges, 1981 à 1985, et Vaudreuil, 1985 à 1998	PLQ	Les 8, 15 et 22 avril 2007
Raymond Garneau	Jean-Talon, 1970 à 1978	PLQ	Les 29 avril, 6 et 13 mai 2007
Fabien Roy	Beauce, 1970 à 1973, et Beauce-Sud, 1973 à 1979	RC	Les 20 et 27 mai 2007
Victor Charles Goldbloom	D'Arcy-McGee, 1966 à 1979	PLQ	Les 3 et 10 juin 2007
Marie-Claire Kirkland	Jacques-Cartier, 1961 à 1966, et Marguerite-Bourgeoys, 1966 à 1973	PLQ	Le 17 juin 2007
Claude-Gilles Gosselin	Compton, 1957 à 1970	UN	Les 9 et 16 septembre 2007
Bernard Pinard	Drummond, 1952 à 1956 et 1960 à 1973	PLQ	Les 23 et 30 septembre et 7 octobre 2007
Jean-Noël Tremblay	Chicoutimi, 1966 à 1973	UN	Les 14 et 21 octobre 2007
Gérald Harvey	Jonquière-Kénogami, 1962 à 1966, et Jonquière, 1966 à 1976	PLQ	Les 28 octobre et 4 novembre 2007
Jean-Paul L'Allier	Deux-Montagnes, 1970 à 1976	PLQ	Les 11, 18 et 25 novembre 2007
François Aquin	Dorion, 1966 à 1968	PLQ - Ind.	Les 2 et 9 décembre 2007
William Tetley	Notre-Dame-de-Grâce, 1968 à 1976	PLQ	Le 16 décembre 2007
Jeanne L. Blackburn	Chicoutimi, 1985 à 1998	PQ	Les 6 et 13 janvier 2008

Le XI^e Sommet de la *francophonie* : du bon et du moins bon



Photo : Collection privée

Les 28 et 29 septembre 2006 se tenait à Bucarest, en Roumanie, le XI^e Sommet de la Francophonie. Les 63 chefs d'États et de gouvernements (maintenant 72) se

sont penchés sur un ordre du jour comportant des sujets aussi importants que les technologies de l'information en lien avec l'éducation et la promotion du français, langue internationale. En somme, une occasion rêvée pour expliquer à la face du monde que le français est en perte de vitesse partout sur la planète, même aux Nations Unies et au sein de l'Union européenne, endroits stratégiques où l'anglais devient la langue de travail et de communication pour tous les pays membres.

Le moment aurait été également bien choisi pour souligner, à grands traits, que 120 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et que 771 millions d'individus âgés de 15 ans et plus sont analphabètes ou illettrés, soit 18 % de la population adulte du monde dont les deux tiers sont des femmes. Une triste réalité qui appelle à l'action plus qu'aux grands discours. Sur ces aspects troublants, ce fut presque le silence.

Cependant, il faut applaudir la volonté exprimée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), lors du Sommet, de poursuivre et de renforcer les actions de son Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie, d'accompagner et de soutenir les pays membres les plus démunis pour qu'ils développent des infrastructures de proximité telles des Campus numériques francophones de même que des Classes et des Centres multimédias municipaux. Bref, une intensification des partenariats technologiques et financiers de l'OIF avec l'UNESCO et les autres acteurs

du monde de l'éducation, afin de réaliser le programme Éducation pour tous lancé à Dakar en 2000. Accueillons donc avec satisfaction ce pas dans la bonne direction. Surtout si l'on veut vaincre un jour l'analphabétisme et réduire la fracture alphabétique qui sépare les pays du Nord et ceux du Sud.

Certes, MM. Charest et Harper avaient un intérêt évident pour les thèmes débattus lors de ce Sommet. Mais, soyons réalistes, ils étaient là d'abord pour promouvoir la Convention sur la diversité culturelle et publiciser le 400^e anniversaire de la fondation de la Ville de Québec en 2008, et partant celui de l'Amérique française. Deux objectifs louables à souhait!

Du reste, l'invitation faite à la mairesse de Québec de se joindre à la délégation québécoise doit être saluée comme une heureuse initiative. D'autant que le prochain Sommet de la Francophonie se tiendra dans notre capitale nationale à l'automne 2008. Le passage de M^{me} Boucher à Bucarest lui aura permis de voir de plus près comment s'organisent de grands événements à caractère culturel et de constater sur place l'importance que revêt la logistique et la sécurité devenues de plus en plus complexes à la suite des attentats de Londres et de Madrid.

Quant à la Convention sur la diversité culturelle adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005, disons que le temps presse. Pour qu'elle entre en vigueur, le texte de cette entente doit être approuvé par au moins 30 pays. À ce jour, moins d'une vingtaine seulement l'ont ratifié! Heureusement, dans ce dossier, les gouvernements canadien et québécois font cause commune pour que la Convention soit entérinée par au moins 50 pays d'ici 2007. C'est un objectif minimal, si l'on veut que sa mise en œuvre soit prise au sérieux par de nombreux pays, dont les États-Unis, qui considèrent toujours la culture comme une marchandise!

L'aspect le plus déconcertant de ce Sommet de la Francophonie a sans doute été la commotion causée par le premier ministre du Canada, M. Harper,

concernant la Déclaration finale qu'il jugeait prolibanaise. On aurait cru, pour un instant, que le chef de l'État canadien se trouvait au Conseil de sécurité de l'ONU ou ailleurs, ne se rendant pas compte qu'il assistait à l'assemblée générale de l'OIF, dont le Liban est un membre actif, et que c'est sa population qui a subi, dans la douleur, la tragédie survenue l'été dernier. Il était donc normal, dans les circonstances, que l'OIF manifeste sa sympathie et sa solidarité à l'endroit du peuple libanais. M. Harper a vu les choses autrement. C'était son droit. Il en aura indisposé plus d'un en retardant la clôture du Sommet et en édulcorant la Déclaration finale. Plus habile que son homologue fédéral en la circonstance, le premier ministre du Québec, M. Charest, fut l'un des artisans du compromis permettant au Québec et au Canada de sauver la face. |

Matthias Rioux
Député de Matane (1994-2003)

Tribune Libre

L'accommodement vaut-il aussi pour la majorité?



Photo : www.louis-oneill.com

Il faut reparler du principe de l'accommodement C'est dans l'air. On en débat dans les conversations privées et dans les médias. L'affaire dérange. Mais ce qui avant tout dérange, c'est la manière d'interpréter le principe.

L'accommodement raisonnable est en soi une bonne invention. Voici par exemple que deux institutions privées, le YMCA et une communauté hassidique, concluent une entente de bon voisinage. On givre quelques fenêtres d'un gymnase pour assurer une plus grande discrétion quand des femmes s'adonnent à des exercices de conditionnement physique. Une solution toute simple, d'autant plus que la communauté juive concernée assume les frais du givrage. Pas de problème. A moins d'argumenter à la manière de cette éditorialiste qui estime que c'est un droit pour les femmes d'être vues à leur guise, peu importe les circonstances ; un droit nouveau, original, non encore inscrit dans les chartes.

L'accommodement dans le domaine public est parfois compliqué et peut donner lieu à des décisions cocasses. Par exemple, on a banni les crèches de la Nativité dans plusieurs écoles afin de ne pas heurter des membres de minorités non-chrétiennes. En certains endroits, on n'ose plus chanter des cantiques de Noël pour ne pas déplaire à des non-chrétiens. On marche sur le bout des pieds, car on ne veut choquer personne.

Ce désir d'accommoder s'inspire de bons sentiments. Mais j'aimerais que la dévotion à l'accommodement se pratique également quand il s'agit des droits de la majorité, même s'il est vrai que le principe en question a été invoqué d'abord pour privilégier des individus appartenant à des minorités. Car une question se pose : quand des citoyens font partie d'une majorité, perdent-ils leurs droits ?

Qu'on se rappelle le cas de l'enseignement religieux à l'école. En juin 2005, le gouvernement du Québec a fait adopter la loi 95, qui supprime le droit des citoyens de foi chrétienne à un enseignement religieux offert librement à ceux qui en font la demande : un droit reconnu par la Charte des droits et libertés (article 41, aboli) et par la

Les conditions de travail des premiers parlementaires¹

Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Qui plus est, on a refusé le droit, fondé sur le respect de la liberté de conscience, d'être exempté du nouveau cours dit de culture religieuse dans le cas où l'enseignement dispensé heurterait les convictions religieuses de parents ou d'étudiants. L'intention du législateur était claire : faire table rase du passé religieux du Québec. En ce cas-ci, pas question d'accommodement. « On est rendu là », avait déclaré avec emphase le ministre de l'éducation.

C'est donc moins le principe de l'accommodement qui fait problème que son interprétation et son application. Car accorder un espace au sein de la société d'ici pour des traditions et des approches culturelles nouvelles témoigne d'une saine ouverture d'esprit et peut s'avérer un catalyseur d'enrichissement humain, comme ce fut le cas jadis au temps des échanges entre les pionniers de la Nouvelle-France et les représentants des nations amérindiennes. Car chaque religion, chaque groupe ethnique apporte des traditions particulières et une vision du monde que l'on a intérêt à mieux connaître, voire parfois à partager et à intégrer. Il peut même arriver que la culture et les coutumes de nouveaux arrivants aident à redécouvrir des valeurs précieuses que beaucoup de gens d'ici semblent en voie de délaisser, telles le respect de la vie, le mariage et la famille, le culte du travail, la solidarité.

Mais pour être fructueuse cette stratégie d'ouverture doit satisfaire deux conditions. Il faut en premier que les apports nouveaux soient conciliables avec les valeurs humanistes fondamentales qui font l'objet d'un consensus au sein de la société d'accueil. Il est nécessaire en outre qu'on tienne compte aussi de la majorité d'ici, de ces milliers de Québécois de tradition chrétienne à qui on semble vouloir imposer l'abandon d'acquis historiques précieux, comme si une majorité n'avait que des devoirs et aucun droit.

Être ouvert et accueillant, c'est bien ; se renier soi-même, c'est signer sa défaite et régresser. |

Louis O'Neill

Député de Chauveau (1976-1981)



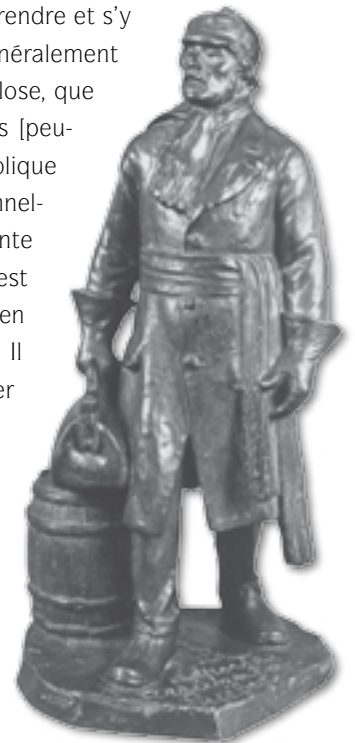
Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Contrairement à l'image qu'on se fait généralement du Parlement d'autrefois, ce ne sont pas les représentants des professions libérales qui dominent dans l'Assemblée de 1792; ils sont en minorité, moins d'une dizaine. Les marchands constituent la moitié de la députation et ils se partagent également entre francophones et anglophones.

Viennent ensuite les seigneurs et les militaires dont les noms évoquent les grandes familles du Régime français. Deux navigateurs et deux agriculteurs complètent ce premier contingent.

Le séjour à Québec

La plupart des parlementaires résident à l'extérieur de la capitale et doivent s'y rendre et s'y loger à leurs frais. On siège alors généralement l'hiver, lorsque « la navigation [est] close, que les chemins [sont] bons et que tous [peuvent] s'occuper de la chose publique sans négliger leurs affaires personnelles ». La traversée du fleuve présente un obstacle si le pont de glace n'est pas formé. Le député Saint-Onge en fait la dure expérience en 1821. Il lui faut trois heures pour traverser le fleuve, à la hauteur de Sorel, avec son collègue Robert Jones : « tous deux ont été obligés de faire traîner un canot pour faire la dite traverse à travers les glaces, et ont tous deux en marchant sur les bancs qu'elles formoient été sur le point de se noyer, parce qu'elles se brisoient sous leurs pieds [et] ce n'est qu'avec les plus



La sculpture
Le Député arrivant
à Québec

1. Ce texte est une adaptation d'un chapitre de l'ouvrage *Le Parlement de Québec*, Sainte-Foy, MultiMondes, 2005. On s'y référera pour les notes.

grandes difficultés qu'ils sont parvenus à se tirer de ce pas dangereux ».

À Québec, les députés se logent vraisemblablement en pension. La ville compte alors bon nombre d'aubergistes, et plusieurs veuves qui offrent des chambres à louer. Hector Fabre, qu'il faut toujours prendre avec un grain de sel, raconte qu'un député de Berthier se serait présenté un jour au Parlement avec sa femme et ses coffres de provisions, convaincu d'y trouver une « chambre » toute prête pour lui. Après lui avoir fait étaler toute sa naïveté, le portier lui aurait avoué « l'âpre réalité » et le nouvel élu aurait renoncé sur-le-champ à la carrière parlementaire!

Les sessions

Le député qui part pour Québec ne sait trop combien de temps il sera absent de chez lui, le gouverneur ayant le pouvoir, réel à cette époque, de mettre fin à la session à son gré. Les premières sessions sont exceptionnellement longues : une moyenne de 103 jours par session, avec un record de 133 jours en 1793-1794. Par la suite, les sessions seront beaucoup plus courtes, de deux à quatre mois, rarement plus, avec une cinquantaine de jours de séance par année. Contrairement à leurs successeurs, les membres du premier

Parlement doivent siéger, trois fois sur quatre, entre Noël et le jour de l'An. À la première session, la Chambre siège d'abord à 10 heures pendant quelques semaines, avant de prendre l'habitude de siéger à 14 heures. Elle siège en principe six jours par semaine.

L'absentéisme

Le règlement prévoit qu'un député ne peut s'absenter plus d'une séance de suite, mais la Chambre accorde des « congés d'absence » généreusement. Le règlement prévoit que les noms des députés absents doivent être inscrits au procès-verbal lorsque la Chambre ajourne faute de quorum. Rien n'y fait. Dans la première session, la Chambre ajourne 21 fois, faute de quorum; il faut dire que ce dernier avait été fixé à 34 sur 50 sièges au départ et sera ramené à 26, puis à 18 en 1794 et, finalement, à 15 en 1795.

La moyenne des présences passe de 37 en 1792-1793 à 16 dans la dernière session du premier Parlement. La moyenne des francophones présents chute de 25 à 6 tandis que celle des anglophones oscille entre 12 et 9. Il faut dire ici qu'au moins 7 des 16 députés anglophones résident à Québec.

Devant cette situation, la Chambre procède occasionnellement à l'appel nominal et elle en vient ultérieurement à l'arrestation des absents. Ainsi, en 1803, la Chambre fait arrêter John Caldwell et Joseph Papineau. Après une nuit sous la garde du sergent d'armes, ce dernier se défend en rappelant qu'il ne s'est pas présenté en 1800 mais que ses commettants l'ont élu « sans sa participation et en son absence ». Ce n'est qu'en 1831 qu'il y aura une disposition légale permettant de démissionner.

L'indemnité

Papineau soulève la question de l'indemnité parlementaire, en 1799, mais cette idée est « repoussée avec indignation [...] par la grande majorité ». On ne pouvait alors s'appuyer sur l'exemple britannique puisque les membres de la Chambre des communes ne recevront une indemnité qu'en 1911. Le sujet revient sur le tapis



Détail de la toile de Huot (voir page 40).

en 1802, mais une majorité s'y oppose, en particulier les anglophones « dont la situation financière est généralement privilégiée » et d'autres députés qui sont rémunérés par l'État à titre de conseillers exécutifs, de juges ou de fonctionnaires. À la session de 1807, Pierre Bédard et Louis Bourdages proposent « une allowance pour défrayer les dépenses des membres de l'assemblée dont la demeure est à une distance de Québec ». Mais cette idée est encore une fois écartée, sur la proposition du juge De Bonne, avec l'appui de tous les anglophones présents et des Canadiens qui ont « quelque attache avec le gouvernement ».

Débat sur l'indemnité dans *le Canadien* en 1807

« On disait contre la paye des membres, que si les membres étaient payés il se présenterait aux élections un grand nombre de candidats pour avoir la paye, et que [...] les électeurs enverraient à la chambre des gens sans propriétés et vagabonds qui pilleraient les deniers publics. Que l'avarice deviendrait le motif qui exciterait à représenter le peuple et qu'on ne devrait être porté à ce dernier que par l'honneur seul. Il fut beaucoup parlé du ménagement de la bourse publique, c'était la mettre au pillage que de l'employer à payer les membres. Que si cette paye avait lieu, elle devait être prise sur les comtés et qu'il serait inconstitutionnel de la mettre sur la province, chaque comté devant payer ses membres.

On disait de l'autre côté, que c'était faire peu d'honneur à ses électeurs que de leur supposer assez peu de jugement pour envoyer des vagabonds à l'assemblée pour les représenter. [...] Que la paye qu'on proposait d'accorder aux membres éloignés ne pourrait exciter l'avarice de personne, puisqu'il ne s'agissait de leur accorder que ce qui serait nécessaire pour les indemniser des frais de leur résidence à Québec et qu'ils ne pourraient s'en retourner plus riches qu'ils ne seraient

venus... Qu'il était à supposer que la chambre, lorsque les membres y seraient assidus, trouverait des moyens d'économiser qui compenseraient bien la paye des membres. Que c'était probablement ce qu'on craignait plutôt que la dépense et qu'on désirait tenir les membres des campagnes éloignés afin d'avoir seuls la conduite des affaires. Qu'à supposer qu'il fût accordé à chaque membre 10 shillings par jour, toute la dépense ne monterait qu'à environ 900 livres. [...] Que la paye d'un seul juge était aussi considérable que serait la paye de tous les membres qui assisteraient à la chambre. »

En 1812, l'Assemblée vote le principe de l'indemnité mais le bill bloque au Conseil législatif, où siègent alors plusieurs employés de l'État (dont le juge De Bonne), tout comme en 1830, 1831 et 1832. Entre-temps, l'Assemblée a fait inscrire aux crédits « une somme de 2 000 livres sterling [...] pour indemniser les membres [...] à raison de neuf schelings sterling par jour et à raison de quatre schelings courant par lieue pour leurs frais de voyage pour la distance » entre leur domicile et le siège du Parlement. L'indemnité parlementaire sera établie par voie législative en 1833, pour la législature en cours, et elle deviendra permanente le 18 novembre 1835.

Les services parlementaires

Dépourvus de ressources financières pendant 40 ans, les députés du Bas-Canada se trouvent aussi démunis en ce qui concerne les ressources humaines, matérielles et techniques.

Ils n'ont évidemment pas de bureaux personnels au Palais épiscopal, qui fait office d'hôtel du Parlement jusqu'au milieu des années 1830, ni personne à leur propre service. Le personnel de la Chambre, en 1792, est réduit à sa plus simple expression : un greffier et un sergent d'armes, tous deux nommés deux jours avant l'ouverture de la session.



La chapelle du Palais épiscopal où siégeait l'Assemblée de 1792.

Le greffier s'occupe des affaires proprement parlementaires. C'est lui qui préside l'élection de l'orateur, dont il est le conseiller. Il rédige les procès-verbaux dans les deux langues, traduit les documents, assure la garde des archives. Pour l'assister dans ces tâches, il a un employé comme traducteur et correcteur d'épreuves et un autre qui agit comme « clerc pour les comités et copiste ». En janvier, il obtient l'embauche d'un adjoint. Tel sera l'effectif régulier des services législatifs pendant plusieurs années.

De son côté, le sergent d'armes s'occupe des aspects matériels de la vie parlementaire. Pour l'aider, il a un messenger, un portier et son assistant ainsi qu'un « garde-robe » (probablement chargé de tenir un vestiaire ou une salle commune). Les trois derniers s'occupent des tâches domestiques, « scier, fendre et charrier [sic] du bois dans différents appartements, prendre garde au feu, balayer les chambres et jeter [sic] les neiges ».

Comble d'indigence, l'Assemblée n'a pas un sou pour faire face à ses dépenses. En février 1793, elle adresse une requête au lieutenant-gouverneur pour payer le bois acheté par le sergent d'armes. Le 3 avril, le greffier rappelle aux députés qu'il n'a touché aucune rémunération depuis son embauche. Le lendemain, c'est le sergent d'armes qui présente son « humble pétition ».

Peu avant la fin de la session, l'Assemblée établira un fonds pour payer les salaires de ses fonctionnaires au moyen d'une taxe sur le vin importé.

Les services parlementaires se diversifieront très lentement. Apparaîtront ensuite le greffier en loi (1817), qui allège la tâche du greffier, le « greffier de la couronne en chancellerie » (1818), qui fait office de directeur des élections, et le bibliothécaire (1833), qui prend charge de la bibliothèque créée en 1802.

L'édifice n'offre que des salles communes : salle de séances, salle de comités, vestiaire, couloirs. Exception faite du sergent d'armes du Conseil qui y réside avec sa famille, seuls le greffier et, peut-être, quelques fonctionnaires ont des bureaux à leur disposition dans l'hôtel du Parlement. Les députés n'auront des pupitres en Chambre qu'en 1801. En février 1830, pour la première fois, l'Assemblée décide de payer « les frais de poste pour toutes lettres, écrits, papiers adressés à aucun membre [...] durant la session ».

Le statut et les privilèges des députés

Même les privilèges parlementaires ne sont pas assurés. L'orateur Jean-Antoine Panet profite de sa première rencontre avec le gouverneur pour réclamer « tous les privilèges et libertés tels qu'ils sont usités dans les Communes de la Grande-Bretagne ». Le gouverneur répond de façon évasive. Les députés devront faire valoir leurs privilèges cas par cas. Le premier incident se produit en novembre 1793. Le député John Young est arrêté en vertu d'un bref obtenu par un quincaillier de Québec et la Chambre est saisie de cette violation de ses privilèges. L'avocat qui a procédé dans ce dossier doit s'excuser : c'est l'orateur Jean-Antoine Panet lui-même!

L'Assemblée se fait aussi respecter sous des aspects qui n'ont plus cours aujourd'hui. En 1805, elle décrète qu'un marchand de Montréal et le propriétaire de la Gazette ont attenté aux privilèges du Parlement, l'un en présidant un banquet où l'on a porté des toasts diffamatoires à l'endroit des députés francophones, l'autre en rapportant lesdits toasts. Les deux compères s'esquivent, jusqu'à la fin de la session, pour échapper au sergent d'armes, mais l'Assemblée passe son indignation sur un éditeur de Québec qui a eu le malheur de faire écho à l'affaire dans des termes désobligeants.

Le respect des privilèges n'ira pas toujours de soi. En 1810, le gouverneur Craig attend quelques jours après la dissolution des chambres pour faire arrêter trois députés sortants, dont Pierre Bédard. Ce dernier est de toutes les luttes parlementaires : pour le contrôle des dépenses publiques, pour la responsabilité ministérielle, contre la présence des juges à l'Assemblée, contre le Conseil législatif, etc. Accusé de « pratiques séditeuses », Bédard est quand même réélu, mais le gouverneur le garde en prison pendant un an, sans procès. L'Assemblée n'ose même pas faire porter au gouverneur les résolutions où elle demande sa libération.

Le travail législatif

Les premiers députés ne tardent pas à constater que la constitution leur a donné un pouvoir limité. En 1796, l'Assemblée voit ses premiers projets de loi bloqués par le Conseil législatif. Ce n'est toutefois pas l'opposition de la seconde chambre et du gouverneur qui entrave le travail législatif du premier Parlement. La plupart des projets de loi qui ne sont pas menés à terme, soit 22 sur 28, sont bloqués à l'Assemblée ou « morts au Feuilleton ». Le premier Parlement est désespérément improductif : au total, il examine 65 projets de loi et seulement 37 sont adoptés et sanctionnés, soit 9 par session.

Cette Assemblée manque évidemment d'expérience. La majorité des députés ignore l'abc du parlementarisme. Les anglophones ont quelques longueurs d'avance et cela paraît dans le travail parlementaire. Cinq marchands

d'origine écossaise parrainent 77 pour cent des projets de loi déposés par des députés; 90 pour cent des lois présentées en Chambre et sanctionnées sont dues à leur initiative. L'activité des marchands d'origine écossaise se manifeste aussi dans les comités formés pour étudier des projets de loi. Les six députés anglophones qui participent à plus de cinq comités pendant cette première législature sont tous des marchands d'origine écossaise.

Les partis

Il n'existe pas alors de partis structurés comme on les connaît aujourd'hui. Règle générale, les députés de 1792 se présentent individuellement aux élections, mais des blocs se forment en Chambre dès le premier débat sur le choix de l'orateur et cette tendance se confirme ensuite dans le débat sur les langues en janvier 1793. Le vote sur le choix de Jean-Antoine Panet comme orateur est un vote ethnique presque parfait. Tous les anglophones votent contre Panet et 27 des 30 francophones présents votent en sa faveur. En janvier, le vote sur la langue officielle sera presque identique : deux Canadiens se joignent à onze anglophones pour proposer que l'anglais soit la langue légale et 26 Canadiens votent contre.

L'analyse des 18 votes de la première législature révèle la présence de deux blocs, le bloc canadien, formé essentiellement de francophones, et le bloc ministériel, qui appuie le gouverneur et le Conseil législatif. La cohésion du bloc ministériel s'établit à 90 pour cent contre 74 pour cent dans le bloc canadien. La solidarité parlementaire est donc moins forte chez les Canadiens.

Il faudra attendre le XX^e siècle avant que de véritables partis puissent imposer une certaine discipline à leurs membres.

Conclusion

Plusieurs députés du premier Parlement ont décidé de ne pas solliciter à nouveau les suffrages et rares sont ceux de cette première fournée qui ont fait une longue carrière parlementaire. Seulement 13 sont réélus et 7 sont encore là dix ans plus tard.

« - Quelles nouvelles de la Chambre, demandait le père de Philippe Aubert de Gaspé à un député qui retournait chez lui? »

- La nouvelle est qu'il fallait que j'eusse perdu la tête quand j'ai été assez bête pour aller me fourrer où je n'avais que faire. Obligé d'engager à tout bout de champ ma conscience en donnant ma voix sur des questions que je n'avais pas comprises. Si le diable m'y rattrape quand mon temps sera fini, il sera fini! »

Plusieurs élus se sont probablement mépris sur la vraie nature de la vie parlementaire de leur époque. Les premières générations de députés travaillaient sans ressources et n'ont connu qu'une longue suite de luttes contre la monarchie, le gouverneur, un exécutif irresponsable et un Conseil législatif sans racines populaires. Certains d'entre eux ont payé cher, de leur temps et de leur argent, de leur santé voire de leur vie, pour donner au Parlement créé par la Constitution de 1791 les pouvoirs et les moyens de s'affirmer. |

Gaston Deschênes
Historien

Qui a dit...

Qui a dit que le oui et le non étaient « les deux mots les plus dangereux en politique » ?

Le réponse est quelque part dans ce *Bulletin*!

Un *ouvrage* sur la doctrine Gérin-Lajoie

Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005), Québec, Presses de l'Université Laval, coll. Prisme, 324 p.

Le 12 avril 1965, le vice-premier ministre du Québec et ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, prononce un discours historique devant le corps consulaire de Montréal. Pour la première fois dans l'histoire du Québec, un ministre important du gouvernement québécois affirme, devant



Photo : Collection privée

des dignitaires étrangers, la volonté du Québec d'être un acteur de la scène internationale dans ses domaines de compétence constitutionnelle. Ce discours explicite deviendra la doctrine Gérin-Lajoie du « prolongement international des compétences internes du Québec », qui guide encore aujourd'hui la politique internationale du Québec. Dans son discours, Paul Gérin-Lajoie affirme « la détermination du Québec de prendre dans le monde contemporain la place qui lui revient ». Depuis, tous les gouvernements du Québec, qu'ils aient été libéraux, unionistes ou péquistes, ont toujours appuyé cette doctrine. La doctrine Gérin-Lajoie est le fondement de l'action internationale du Québec depuis 1965. L'objectif de ce livre, qui réunit les plus grands spécialistes dans le domaine, est d'analyser les relations internationales du Québec depuis la Révolution tranquille. Ce livre est fait sous la direction de Stéphane Paquin. Plusieurs anciens parlementaires y ont participé, dans l'ordre alphabétique : Louise Beaudoin, John Ciaccia, Paul Gérin-Lajoie, Claude Morin. Soulignons aussi la contribution de ministres et députés actuels : Monique Gagnon-Tremblay, Benoît Pelletier, Sylvain Simard et Daniel Turp. Également Denis Monière, président de la Société du patrimoine politique du Québec. Un compte rendu suivra dans le prochain *Bulletin*. |

Le point de vue de Louise Beaudoin sur les relations interparlementaires du Québec

Avec le professeur Stéphane Paquin, Louise Beaudoin signe dans l'édition du jeudi 9 novembre 2006 du quotidien *Le Soleil* un point de vue intitulé « Le grand absent des relations internationales ». Ce grand absent, c'est le peuple concerné par des relations qui touchent 40 % des législations fédérales et subséquemment les élu(e)s de ce peuple. Les auteurs du texte ne trouvent pas sain, ni normal, que les relations internationales du Québec soient entre les seules mains d'un(e) ministre



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

et de quelques hauts fonctionnaires et conseillers. Ils proposent la mise sur pied d'une commission parlementaire permanente qui, comme celle qui existe à Ottawa « aurait pour mandat, entre autres, d'examiner les grands enjeux internationaux qui intéressent les Québécois (...) Cette Commission examinerait les

traités de libre-échange et les accords ou conventions internationales qui affectent les champs de compétence du Québec et cela avant, pendant et après la négociation par le gouvernement fédéral ». Cela ne suffit pas pour les auteurs qui réclament le retour d'un Observatoire québécois de la mondialisation (aboli en 2003) « ayant pour mission de rapprocher les citoyens des questions internationales ».

Bonne nouvelle...

On annonce le 18 décembre 2006 que 30 pays ont maintenant approuvé l'entente de la Convention sur la diversité culturelle adoptée par la Conférence générale de l'Unesco. (voir l'article de Matthias Rioux, page 10)

Jeanne L. Blackburn reçoit la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale du Québec



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Parmi les 770 000 livres et manuels scolaires expédiés depuis 1998 par la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*, on peut être fier du fait que des romans de Marie Laberge ou de Michel Tremblay, entre autres, se dressent ardemment dans les rayons d'une bibliothèque d'Arniquet, d'Haïti ou de Parakou au Bénin. Et du fait que des milliers de ces volumes soient redistribués ici, dans les maisons de jeunes ou de personnes âgées de milieux défavorisés du grand Montréal.

Tout cela grâce à la générosité des Québécoises et des Québécois, de celle des éditeurs et des institutions scolaires qui fournissent la matière première, grâce à des ententes avec plus de 75 organisations humanitaires non gouvernementales en Afrique, grâce au concours exceptionnel de l'Assemblée nationale du Québec et de généreux partenaires privés qui soutiennent financièrement cette œuvre unique.

Tout cela surtout, et tous en conviennent, grâce au courage, au dynamisme et à l'humanisme de Jeanne L.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, remettant la médaille d'honneur à Jeanne L. Blackburn

Blackburn, l'âme de cette organisation québécoise de coopération et de solidarité. Après huit années pendant lesquelles elle a donné le meilleur d'elle-même, Jeanne L. Blackburn a cédé, en octobre dernier, la présidence de la Fondation à son ex-collègue Pauline Marois.

Le 16 novembre 2006, lors d'une réception soulignant son départ, le président Michel Bissonnet lui a remis la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale du Québec, la plus haute distinction qui puisse être décernée par notre Parlement. La médaille d'honneur, rappelons-le, n'est remise que très rarement. Dans son allocution, M. Bissonnet n'a pu s'empêcher de parler de « la Fondation Jeanne-Blackburn »! « Vous êtes une femme de cœur et avez été le cœur de la Fondation », a dit le président. « Née d'une idée généreuse, la Fondation a aujourd'hui des bases solides. Il a fallu beaucoup de détermination pour en arriver là. Votre contribution mérite notre respect et notre estime. »

« Je reçois ces hommages avec beaucoup d'émotion et de fierté, mais aussi avec humilité », a rétorqué Jeanne L. Blackburn, saluant à son tour la contribution de tous ceux et celles qui, depuis ce premier voyage à Madagascar en 1997, ont contribué au rayonnement de la Fondation et appuyé son action dans une vingtaine de pays francophones émergents. Elle a profité de l'occasion pour souligner le soutien exceptionnel qu'elle a reçu de Jean-Pierre Charbonneau, de Louise Harel et de Michel Bissonnet qui, à la présidence de l'Assemblée nationale du Québec, ont consolidé, chacun à leur façon, les assises de l'organisme au Québec comme à l'étranger.

Jeanne L. Blackburn s'est également dite très fière d'avoir pu rallier, autour d'une même cause et sur une base permanente, les parlementaires québécois de toutes les formations politiques représentées à l'Assem-

blée nationale du Québec. Partout sur notre vaste territoire, grâce à l'implantation d'un réseau de collecte de livres, les députés et ministres, anciens et actuels, font la promotion de la Fondation et contribuent à son rayonnement.

« À l'instar de toutes les organisations non gouvernementales, le bénévolat qui s'exerce à la Fondation, à l'Assemblée des gouverneurs, aux conseils d'administration de nos constituantes régionales et dans chacun de nos entrepôts est d'un apport inestimable. Je pense particulièrement à ceux et celles qui sont présents dans nos entrepôts pour recevoir les livres, les trier, les réparer, les classer et qui prennent les mesures qui s'imposent pour les expédier » d'affirmer M^{me} Blackburn.

Une solidarité toute québécoise

Ces 770 000 livres et manuels scolaires sont de formidables « armes d'éducation massives »... et une carte de visite prodigieuse pour le Québec. Au fil de ces huit années à la tête de la Fondation, Jeanne L. Blackburn a tissé des liens privilégiés, voire uniques, avec les dirigeants des pays du Sud. Elle garde de précieux souvenirs de ses rencontres avec les présidents Abdoulaye Wade du Sénégal et Amadou Toumani Touré du Mali, sans oublier les nombreuses et fructueuses séances de travail avec les ambassadeurs et ambassadrices des pays africains en poste à Ottawa.

« Il s'agit bien sûr d'une goutte d'eau dans l'océan des besoins du continent africain, mais je suis convaincue que cela peut faire une différence. Les jeunes africains ont faim de lecture, ils ont soif de connaissances. Ils sont prêts à étudier dans n'importe quelle situation. J'ai vu des jeunes lisant, tard la nuit, sous la lumière d'un lampadaire (...). Dans l'avion me ramenant de Madagascar, me raconte-t-elle, même malade, je savais déjà ce qu'il fallait faire. Ce premier appel de 1997 à mes collègues parlementaires pour l'envoi de 5 000 livres au Centre Jacques-Couture ne resterait pas une action isolée. J'en étais d'ores et déjà persuadée ».

Une vie consacrée à l'éducation

Déjà, dans son village natal de Saint-Élzéar, en Gaspésie, Jeanne L. Blackburn vit à la petite bibliothèque scolaire, une passion pour les livres qui l'amènera naturellement à l'enseignement. Présidente du Conseil des collèges au début des années 80, elle est tout autant active dans le milieu scolaire que dans celui de la santé et des services sociaux ainsi que du développement économique de sa région d'adoption, le Saguenay Lac-Saint-Jean. Députée du Parti québécois de 1985 à 1998, elle fut ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine puis présidente de la Commission de l'éducation.

« On ne part jamais tout à fait à zéro », dit-elle, avouant avoir été fascinée, dès son jeune âge, par l'atlas qui trônait sur la table du salon familial. Aussi, quand on sait qu'en 1972, alors qu'elle présidait l'AFEAS de sa région, elle met déjà le recyclage du papier à l'ordre du jour. Trente ans plus tard, la Fondation qu'elle a mise sur pied recycle 1 000 tonnes de papier annuellement, provenant de livres impropres à l'expédition.

Avec bientôt un million de livres expédiés outre-mer, ses mini-bibliothèques dans cinq quartiers montréalais, ses trois centres de distribution au Bénin, au Burkina Faso et en Haïti, sa Grande collecte de livres dans une cinquantaine d'écoles secondaires québécoises (coprésidée par les ex-parlementaires Liza Frulla et Pauline Marois) de même que ses nombreux partenariats à travers la Francophonie, la Fondation s'inscrit dans la durée, ce qui répond au plus grand vœu de sa fondatrice.

« Il y a des moments pour quitter et c'était, je crois, le bon moment pour moi, non sans un gros pincement au cœur », de conclure Jeanne L. Blackburn, confiante que la Fondation poursuivra sa mission qui consiste à repousser les frontières de l'analphabétisme, le facteur qui a les plus lourdes conséquences sur la capacité des individus et des États à se développer. C'est pourquoi elle est reconnaissante envers sa collègue Pauline Marois qui a accepté de lui succéder, une autre femme pour qui l'éducation est au cœur du développement humain. |

Serge Geoffrion

Député de La Prairie (1998-2003)



La nouvelle présidente de la Fondation, Pauline Marois.

« Les jeunes africains ont faim de lecture, ils ont soif de connaissances. Ils sont prêts à étudier dans n'importe quelle situation. J'ai vu des jeunes lisant, tard la nuit, sous la lumière d'un lampadaire. »

-Jeanne Blackburn

Hommage à *Robert Bourassa*

Le jeudi 19 octobre 2006, l'Assemblée nationale du Québec rappelait le 10^e anniversaire de la mort de Robert Bourassa qui fut à quatre reprises premier ministre du Québec, mais en deux séquences historiques. D'abord élu comme le plus jeune premier ministre en 1970 jusqu'au 15 novembre 1976, alors qu'il est défait dans son propre comté, il revient en force en 1985 à la tête des libéraux qui formeront le gouvernement jusqu'au 12 septembre 1994. À l'occasion de ce rappel historique, Robert Bourassa faisait l'unanimité à l'Assemblée nationale qui reconnaissait en lui un premier citoyen québécois qui avait fait franchir des étapes majeures aux siens. À l'extérieur du Parlement, entre les monuments de Jean Lesage et de René Lévesque, Robert Bourassa était à son tour coulé dans le bronze pour que les Québécois se le rappellent. Le président de l'Amicale, Jacques Brassard, de même que des membres de l'exécutif étaient présents lors de l'inauguration de la statue et de l'exposition sur M. Bourassa. Plusieurs anciens parlementaires étaient également présents à cette occasion, mais l'énumération en serait longue. |



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, et le président sortant de l'Amicale, Antoine Drolet, entourent M^{me} Andrée S. Bourassa à la réception offerte lors de l'inauguration de la statue en hommage à son époux.

L'inscription figurant sur la base du monument en hommage à Robert Bourassa reprend deux citations de l'ancien premier ministre :

Le 30 avril 1971

« Le développement de la Baie James est la clé du progrès économique du Québec, c'est la clé également de son progrès social et de sa stabilité politique : c'est l'avenir du Québec. »

Le 22 juin 1990

« Le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. »

La vie *d'hier* en photos



Photo : Éditeur officiel du Québec

Événement entourant la collaboration Santé-Internationale de janvier 1979. On reconnaît dans l'ordre habituel Maité Le Goff, première secrétaire exécutive de l'Amicale, Clément Richard, Élie Fallu, Raymond Garneau, Fabien Roy et René Blondin.



Photo : Marcel Laforce-Enr.

Les députés assistant au Déjeuner de la prière au restaurant *Le Parlementaire* le 25 novembre 1970. De gauche à droite : Camille Laurin, Fabien Roy, Victor C. Goldbloom, le maire de Québec J.-Gilles Lamontagne, le député fédéral Paul Theodore Hellyer, Robert Bourassa, le lieutenant gouverneur du Québec, Hugues Lapointe, Jean-Jacques Bertrand, Bernard Pinard, un fonctionnaire non identifié de l'Assemblée nationale et Gérard Dea Lévesque.



Photo : Pierre-Yvon, Portraitiste

En février 1971, élection partielle dans la circonscription de Chambly à la suite du décès du ministre Pierre Laporte. Durant la campagne, le député créditiste Antoine Drolet entreprend d'enseigner au député libéral Roger Pilote le programme du Parti créditiste!



Photo : Collection privée

Après son départ de la vie politique active, Fabien Roy a exercé la profession d'animateur à la radio CKRB de Saint-Georges de Beauce. On le voit ici interviewer l'ancien ministre Maurice Bellemare, en octobre 1983.

Célébration de l'année internationale de l'alphabétisation



Photo : Collection privée

On reconnaît Guy Rivard, alors ministre délégué à la Francophonie, René-Serge Larouche, alors député d'Anjou et Marie-Jeanne Pilon de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer de Montréal.



Photo : Collection privée

Les membres du comité organisateur avec, à gauche le ministre de la Sécurité publique Pierre Bélanger.

Deux sénateurs et anciens parlementaires rendent hommage à Robert Bourassa

Dans *Le Devoir* des samedi et dimanche 14 et 15 octobre, en page B5, nous pouvions lire deux témoignages de deux compagnons de route politique de Robert Bourassa. Pour sa part, Lise Bacon, une ancienne ministre de plusieurs cabinets libéraux écrivait : « Il y a parfois des personnages victimes d'injustices qui peuvent s'avérer difficiles à corriger. C'est le cas de Robert Bourassa, un personnage difficile à cerner pour plusieurs et dont l'immense contribution à la vie publique québécoise semble trop souvent occultée par une fausse perception de ce qu'il était vraiment (...). Robert Bourassa était un être singulier comme il s'en fait peu. Formé aux grandes écoles comme Harvard et Oxford, son intelligence peu commune le place d'emblée dans une catégorie à part. Il était tout le contraire d'un être indécis ou mou qui navigue à vue. Il savait exactement ce qu'il faisait et manœuvrait habilement pour atteindre son but. C'était un stratège passé maître dans le jeu complexe qu'est l'art de gouverner. »



Photo : Le Sénat du Canada

Ancien député de l'Assemblée nationale et proche de Robert Bourassa, le sénateur Jean-Claude Rivest écrit dans cet article extrait d'un chapitre du livre *À l'ombre du pouvoir* (publié chez Hurtubise/HMH en 2006) que Robert Bourassa était un politicien complexe, communicateur, lecteur de livres politiques, utilisant beaucoup le téléphone pour gouverner. « Bourassa, contrairement à ce qu'il a pu laisser paraître, était très peu influençable, de quelque manière que ce soit. Je ne connais pas une décision d'importance ou d'intérêt qu'il ait prise sans que lui-même l'ait décidé, très rapidement d'ailleurs. Il décidait très rapidement et ne changeait pas d'avis. Là où il paraissait hésitant, c'est qu'il prenait un temps infini et des précautions innombrables pour tasser les obstacles, pour bien évaluer le moment, la nature de la réception. (...) C'est cela, le lent processus de décision de Bourassa. Lui, il avait décidé qu'il donnait le OK, mais il ne l'avait pas dit! Une fois, je lui ai apporté le dictionnaire Larousse pour lui signaler l'existence dans le dictionnaire de deux mots : à la lettre « o » il y avait le mot « oui », et à la lettre « n » il y avait le mot « non ». Il pouvait utiliser cela de temps à autre. Il m'a dit : Ce sont les deux mots les plus dangereux en politique. »



Photo : Michael Beaufort

« Il y a dix ans, à la suite du référendum du 20 mai 1980, le gouvernement du Québec de ce temps, dirigé par M. Lévesque, avait fait plusieurs efforts pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Il avait fait preuve, si je réfère à une expression utilisée par le chef de l'opposition cet après-midi, d'une grande flexibilité, mais avec un résultat évidemment décevant, puisque le Québec avait été exclu de la Constitution canadienne. En 1985, nous avons proposé au Canada anglais des conditions qui ont été jugées par tous comme étant modérées et raisonnables. À trois reprises, nous nous sommes entendus sur l'ensemble de ces conditions. [...]

En 1987, il y avait eu une entente. À la suite de trois changements de gouvernement, la signature qui avait été donnée par les provinces n'a pas été respectée. Cette fois encore, en 1990, deux provinces qui s'étaient engagées à tout faire pour faire adopter la résolution n'ont pas respecté leur engagement. Jusqu'à 1985, on disait :: « *What does Québec want ?* » Nous avons exprimé clairement les demandes du Québec. [...]

Donc, depuis 1985, la question est : « *What does Canada want ?* ». Et on attend encore la réponse du Canada à cet égard. M. le Président, le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. »

Extraits du discours de M. Robert Bourassa prononcé à l'Assemblée nationale lors du rejet de l'Accord du Lac Meech.
Source : Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, 22 juin 1990, p. 4134.

L'Assemblée nationale présente une *exposition* multimédia sur les régions du Québec



Le 7 décembre, un « grand courant de cœurs et d'esprits » a déferlé sur l'hôtel du Parlement alors que le président de l'Assemblée nationale a officiellement inauguré l'exposition multimédia

Le Québec, ses députés, ses régions.

Cette réalisation de grande envergure donne la parole aux députés en fonction qui, à l'intérieur notamment de clips vidéo, partagent avec leurs concitoyens leur fierté de représenter leur région à l'Assemblée nationale. Les visiteurs sont également invités à y consulter les notices biographiques des anciens parlementaires de chacune des régions du Québec.

Lieu de rencontre chaleureux entre les députés et les visiteurs, l'exposition est constituée de stations illustrant chacune des régions administratives du Québec.

Ces modules se composent d'une exposition de photographies relatives à une région, ainsi que d'un ordinateur avec écran tactile au contenu interactif portant sur les diffé-



rentes régions, les parlementaires anciens et actuels les ayant représentées de même que sur l'Assemblée nationale. Ces contenus sont accessibles au plus large public possible et devraient susciter un sentiment de fierté et d'appartenance chez les visiteurs québécois.

La présentation de cette activité s'inscrit dans la volonté de l'Assemblée nationale de créer des événements spéciaux pour faire connaître le travail des élus et de diversifier l'offre de service aux quelque 100 000 personnes visitant chaque année l'hôtel du Parlement. L'exposition *Le Québec, ses députés, ses régions* est installée de façon permanente dans la galerie des présidents et dans une partie du hall principal de l'hôtel du Parlement. On peut la visiter à l'intérieur des heures d'ouverture de l'édifice parlementaire. |

Raphaël Thériault

Direction des communications
Assemblée nationale du Québec



*Un grand courant
de cœurs et d'esprits*

Septième **Parlement des sages**

Les 11, 12 et 13 septembre 2006 se tenait à l'hôtel du Parlement de Québec la 7^e édition du Parlement des sages. Pour l'occasion, 114 sages ou aînés du Québec représentaient les différentes circonscriptions. Pour la première fois en sept ans, plus de femmes que d'hommes composaient la députation qui se répartissait comme suit : 68 députées féminines et 46 députés masculins.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Antoine Drolet présidant la 7^e édition du Parlement des sages

Encore cette année, le Parlement des sages était lié de près à notre Amicale, alors que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider les débats pour une troisième année consécutive. J'ai aussi été secondé par Lewis Camden à la vice-présidence, poste que mon ancien collègue occupe d'ailleurs au conseil d'administration de notre Amicale.

Plusieurs sujets importants pour nos aînés ont été discutés avec un sérieux exemplaire, alors que beaucoup de suggestions intéressantes ont été proposées. Des sujets aussi sérieux que le suicide chez les aînés, l'augmentation du pouvoir d'achat chez nos retraités et l'importance d'une bonne nutrition chez les gens du troisième âge ont été abordés.

Encore cette année, d'anciens collègues parlementaires prenaient part à ce Parlement. En plus de M. Camden et de moi-même, nous pouvions compter sur notre ancien collègue de la circonscription de Maisonneuve, Georges Lalande, qui assumait le rôle de lieutenant-gouverneur. Camille Picard, député de Johnson (1980-1981), agissait à titre de ministre des Affaires municipales, alors que Benoît Laprise siégeait en tant que député de l'opposition. Osvaldo Nunez, ancien député de Bourassa à la Chambre des communes,

prenait également part à cette 7^e législature des sages.

C'est le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, qui a procédé à l'ouverture officielle de cette édition du Parlement des sages alors que François Gendron, actuel député d'Abitibi-Ouest et troisième vice-président de l'Assemblée nationale, présidait le déjeuner offert pour souligner l'événement.

L'ensemble de cette activité fut un grand succès et tous et toutes sont repartis enchantés en se promettant de revenir l'an prochain, avec encore autant de sujets importants à débattre. |



Antoine Drolet

Député de Portneuf (1970-1973)



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Assermentation et signature du livre d'or à la salle du Conseil législatif. À gauche, Antoine Drolet, président de la 7^e édition du Parlement des sages, et Louise Lapointe, conseillère à la ville de Québec, deuxième vice-présidente. Assis, Lewis Camden, premier vice-président, signant le livre d'or sous le regard du secrétaire général, Jean Faille.

Laurent Lizotte écrit ses mémoires

C'est le dimanche 24 septembre dernier, à la bibliothèque Charles-H.-Blais de Québec, qu'avait lieu le lancement des mémoires du Dr Laurent Lizotte, député de la circonscription de Montmagny entre 1960 et 1962. Plus d'une centaine de personnes s'étaient déplacées pour assister à l'événement, dont six anciens collègues parlementaires, soient Marcel Bédard, Jean-Paul Cloutier, Antoine Drolet, Gérald Harvey, Georges Massicotte et Pierre Mercier. Le Dr Lizotte était entouré de son épouse et de ses enfants, de même que de nombreux parents et amis.



Antoine Drolet, Jean-Paul Cloutier, Marcel Bédard, Laurent Lizotte et Gérald Harvey, lors du lancement des mémoires du Dr Lizotte. Absents sur la photo : Georges Massicotte et Pierre Mercier.

Chronique du livre

Une vie, trois passions : La médecine, la politique, l'armée



Photo : Collection privée

Laurent Lizotte. Une vie, trois passions : La médecine, la politique, l'armée. Moncton / Lévis, Les Éditions de la Francophonie, 2006, 390 p.

À ce titre qui traduit éloquentement le parcours d'une vie très mouvementée qu'a connue le Dr Laurent Lizotte, ex-dé-

puté du comté de Montmagny à l'Assemblée législative (aujourd'hui Assemblée nationale) de 1960 à 1962, on pourrait ajouter sans hésitation « et la passion de la vie », tellement son combat contre une maladie très grave en 1959 fut héroïque et exemplaire.

C'est à l'occasion d'un lancement bien réussi devant une centaine d'invités, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, que cet ex-parlementaire, ex-fonctionnaire (sous-ministre adjoint à la Santé), ex-militaire et médecin retraité a rendu public le récit biographique d'une vie extrêmement bien remplie qui témoigne à l'évidence de certains traits caractéristiques de la vie rurale québécoise des années quarante et cinquante. On pourrait

notamment souligner la pratique difficile de la médecine générale à la campagne durant ces années, l'implication quasi obligatoire du professionnel (médecin, avocat ou notaire) de la place dans la vie municipale, scolaire, sociale et sportive, et évidemment, la politique prêchée et pratiquée avec autant de ferveur que pour la religion transmise de génération en génération. Soulignons, par exemple, la photo de Laurier trônant à côté de celle du Sacré-Cœur-de-Jésus, dans le salon de la résidence de mes grands-parents et de tellement d'autres.

La présentation synthèse faite par l'auteur au verso de la couverture de sa biographie traduit bien sa « passion de la vie ». Jugeons-en par le texte de cette présentation :

Je suis né le 1^{er} février 1922. Je suis décédé en 1959. Enfin, c'est ce que certains ont dit à l'époque puisque je suis encore bien vivant et capable de le raconter. Pendant ma courte vie, je n'ai que 84 ans, je me suis marié deux fois et j'ai eu trois enfants. Après avoir été un pauvre étudiant, ou plutôt un étudiant très pauvre, je suis devenu médecin de campagne, homme politique,

fonctionnaire provincial et militaire à temps partiel avant de prendre une retraite bien méritée. J'ai eu de nombreux accidents d'automobile et j'ai vécu un déraillement de train et un écrasement d'avion. J'ai été extrêmement malade, d'où l'annonce prématurée de mon décès. J'ai beaucoup souffert, au point de penser que je serais mieux de mourir. Mais je suis un combattant et un optimiste invétéré. J'ai décidé de survivre. J'ai connu de grandes peines et de grands bonheurs, des défaites et des victoires, mais j'ai toujours aimé la vie et je continue à l'aimer et à en profiter.

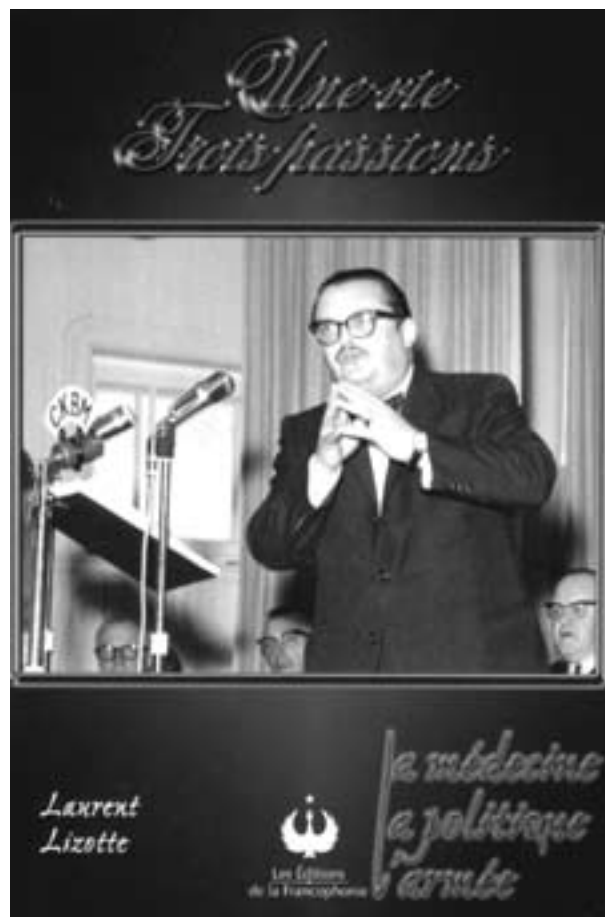
Certains diront que les astres sont de précieux et infatigables indicateurs d'une future carrière politique. Dans les astres du Dr Lizotte, l'endroit de sa naissance (Saint-Éloi, dans le Témiscouata, berceau de l'honorable Adélard Godbout et de l'honorable Ernest Lapointe) et sa filiation (son père fut maire de la municipalité pendant 16 ans, préfet de comté durant 14 ans et organisateur principal du Parti libéral au fédéral et au provincial) ont été des incitatifs incontournables dans son engagement politique.

Après des études classiques au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et des études universitaires en médecine à l'Université Laval – durant lesquelles il accéda à la présidence de l'Association générale des étudiants de Laval, impliquée durant ces années dans des événements très « houleux » à Québec – il s'installa comme médecin à Saint-Raphaël-de-Bellechasse (patrie du sénateur Roch Bolduc) où chacune des sorties du médecin de campagne, les nuits de tempête d'hiver, pour se rendre dans les villages voisins constituait un exploit.

Il était inévitable que le Dr Lizotte, médecin de la paroisse et de toute la région immédiate, impliqué dans toutes les activités municipales, sportives et sociales, reconnu pour ses allégeances politiques non dissimulées et ses contacts privilégiés avec les hautes instances du Parti libéral, soit invité à poser sa candidature aux élections. Candidat défait dans Bellechasse en 1952, puis défait dans Montmagny en 1956 par l'honorable Antoine Rivard, solliciteur général dans le cabinet

Duplessis, le Dr Lizotte accepta l'invitation pressante d'aller pratiquer la médecine générale dans la ville de Montmagny, plus près des hôpitaux, où rapidement il se constitua une bonne clientèle.

C'est en juin 1959 que la maladie, identifiée par le Dr Lizotte comme sa « descente aux enfers », le frappa durement et sournoisement, au point où l'on dut le transférer d'urgence à l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc de Montréal, aux soins d'éminents spécialistes pour y subir plusieurs interventions chirurgicales majeures. Après être resté inconscient durant trois mois, grâce à un courage exceptionnel et à un caractère indomptable, il réussit à vaincre le mal, quittant l'hôpital le 25 mai 1960, après douze mois de lutte à finir contre la terrible maladie. Cet épisode difficile de sa vie nous rappelle celui qu'a vécu l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, qui lui aussi a



Marcel Masse quitte le Comité des archives

bien failli laisser sa vie dans des circonstances tout aussi émouvantes et éprouvantes.

Encore en convalescence à l'été 1960, à la demande pressante de l'honorable Jean Lesage, chef du Parti libéral du Québec, il accepte courageusement d'affronter le même adversaire qu'en 1956, soit l'honorable Antoine Rivard, qu'il défait par quelques voix. Ainsi se termine sa carrière de médecin et commence celle du parlementaire.

La vie m'a fourni un poste d'observation privilégié pour apprécier comme il se doit le parcours de vie du Dr Lizotte, car nos chemins se sont croisés à plusieurs reprises : études au même collège à deux ans d'intervalle, tous deux professionnels dans le comté de Montmagny (le Dr Lizotte, médecin dans la partie nord du comté, et le soussigné, comptable dans la partie sud jusqu'à la frontière américaine), devenus adversaires politiques comme candidats dans le comté à l'élection de novembre 1962, alors que j'étais élu député de l'Union nationale. Pour couronner nos deux parcours et itinéraires de vie, il devint l'un de mes sous-ministres adjoints lorsque j'ai été titulaire du ministère de la Santé, de la Famille et du Bien-être social de 1966 à 1970. J'ai alors pu apprécier la loyauté, la compétence et l'efficacité du Dr Lizotte dans tous les dossiers que je lui ai confiés, notamment ceux des situations d'urgence comme la grève générale des hôpitaux en 1966. J'ai aussi constaté une fois de plus que les valeurs fondamentales telles le respect, l'honnêteté, la franchise et la loyauté transcendent la « partisanerie politique » et seront de plus en plus considérées comme des prérequis à la poursuite d'une carrière politique.

Tous les parlementaires actuels et anciens devraient lire cette biographie du Dr Lizotte pour y puiser des leçons de courage et des recettes de passion à toutes les étapes de la vie et, on le souhaite à tous, un élixir de longévité. |

Jean-Paul Cloutier

Député de Montmagny (1962-1973)

C'est lors de l'assemblée générale tenue le 17 mai 2006 que Marcel Masse, alors président de la Commission des biens culturels, a entrepris de sensibiliser les anciens parlementaires à l'importance de conserver leurs archives. Il visait alors une mise en valeur permettant aux générations futures de connaître et d'étudier leur passé historique. C'est pourquoi les membres de l'Amicale, réunis en assemblée générale, ont alors entériné la création du Comité des archives. Après six ans d'existence, le Comité des archives, appelé maintenant le Comité des archives et des objets de mémoire, a connu un franc succès.

Depuis sa création, ce Comité a agi sous la présidence de Marcel Masse qui y a investi beaucoup de son temps et de son énergie. Lors de la réunion du conseil d'administration de l'Amicale, tenue le 6 septembre 2006, M. Masse a toutefois an-



Photo : Collection privée

noncé aux membres qu'il souhaitait quitter la présidence du Comité des archives, laissant ainsi la place à une nouvelle génération. En ce sens, responsable, il avait déjà pressenti Michel Leduc pour le remplacer, choix que le conseil a entériné. Séance tenante, le président de l'Amicale, M. Jacques Brassard, a tenu à remercier M. Masse pour le travail remarquable accompli pendant plus de six années. Il a même tenu à le faire plus formellement par une lettre que nous reproduisons dans ce *Bulletin*. |

Cher collègue,

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, les membres ont adopté à l'unanimité une motion de félicitations, de même qu'une résolution visant à vous remercier officiellement pour le travail que vous avez effectué pendant plus de six années à titre d'initiateur puis de président du comité des archives et des objets de mémoire de notre Amicale.

C'est en effet grâce à votre souci de conservation de nos archives politiques, de votre travail rigoureux et de vos nombreuses initiatives que cette œuvre pionnière a pu être menée à terme. Les résultats que vous avez obtenus au fil des ans, les grands pas que vous avez franchis au niveau de la sensibilisation des différents intervenants, de même que le bilan de l'ensemble de vos activités des dernières années, sont autant de témoins de votre grande réussite dans l'entreprise amorcée en 2000. Le cœur que vous avez mis dans ce beau projet qu'est la conservation des archives et des objets de mémoire nous permet aujourd'hui de parler d'un immense succès, et nous incite à travailler encore très fort pour poursuivre cette œuvre que vous avez initiée et mise en place.

Je m'empresse donc de venir vous remercier de votre disponibilité et de votre compétence qui, mises au service de notre Amicale, ont été un gage de succès pour la conservation des archives des anciens parlementaires du Québec. Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous réitérer nos plus sincères remerciements.

Je vous prie d'accepter, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le président,
Jacques Brassard
9 novembre 2006*

Michel Leduc **succède à Marcel Masse**

Pour faire suite au départ de Marcel Masse de la présidence du Comité des archives et des objets de mémoire, le conseil d'administration de l'Amicale a officiellement nommé Michel Leduc à la présidence de cet important comité. Les membres du conseil se réjouissent de pouvoir compter sur l'expertise et le dynamisme de M. Leduc qui a toujours fait preuve d'une recherche active de résultats et privilégié l'action concrète dans les dossiers qu'il a eu à mener au cours de sa carrière. |

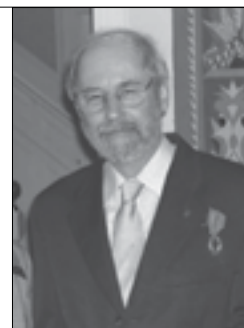


Photo : Collection privée

Hommage à un « homme de mémoire »



Photo : Collection privée

Au mois de septembre dernier, **Marcel Masse** remettait sa démission en tant que président du Comité des archives de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec à l'occasion de la réunion de son conseil d'administration. Ce même jour, le conseil d'administration entérinait ma

nomination comme son successeur, à la suggestion de Marcel Masse que j'ai connu à l'époque où j'occupais le poste de secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Il était à ce moment Délégué général du Québec à Paris. Il fut nommé par la suite coprésident de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs qu'il a contribué à fonder, et où j'ai eu le plaisir de siéger. J'ai pu alors constater l'énergie qu'il savait consacrer à ses entreprises et les talents d'animateur qu'il savait mettre au service d'une cause qui lui tenait à cœur. Je le retrouvais par la suite au sein de la Société du patrimoine politique du Québec dont il a été l'instigateur infatigable et qu'il a animée depuis sa fondation en tant que président.

C'est en mai 2000 que **Marcel Masse** proposait à l'Assemblée générale des membres de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec (AAPQ) la formation du Comité des archives. Il était fort conscient que les archives dans le secteur politique étaient largement incomplètes et que cette situation risquait de s'aggraver si des efforts n'étaient pas consentis pour récupérer ce qui risquait d'être détruit par manque d'intérêt ou d'information. Bien que la Loi sur les archives datait de 1983, le Québec marquait un net retard relativement à la conservation des archives des anciens parlementaires. On constatait aussi un trou important dans les archives relatives aux partis politiques, aux campagnes électorales ou référendaires ainsi qu'aux organisateurs politiques. A l'époque, à peine un peu plus de 180 fonds d'archives d'anciens parlementaires avaient été déposés. Le Comité des archives de

l'Amicale des anciens parlementaires a donc été créé pour combler ce déficit et pour travailler à la mise en œuvre de ces archives. Aujourd'hui plus de 350 fonds d'archives d'anciens parlementaires ont été déposés.

Sous la présidence de **Marcel Masse**, dans chacune des régions furent formées des équipes d'anciens parlementaires qui collaboraient avec les sociétés d'histoire et les centres d'archives nationales et régionales. Plusieurs régions du Québec ont été visitées grâce à l'action de son président qui faisait valoir sa conviction profonde pour que le travail d'archivage et de mise en valeur soit le fruit d'un effort commun comprenant la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, la Bibliothèque et les Archives nationales du Québec, ainsi que les régions.

En 2003, sous l'impulsion du Comité et de son président, un protocole d'entente est signé entre l'Assemblée nationale et la Bibliothèque et les Archives nationales du Québec. Un partenariat est donc instauré entre ces deux institutions en ce qui concerne le traitement et la conservation des archives des anciens parlementaires. C'est par la suite qu'un programme de valorisation des archives a vu le jour comprenant deux volets : la publication d'un *Guide à l'intention des parlementaires et de leur personnel* et la publication du *Répertoire des fonds d'archives de parlementaires québécois*. Il faut souligner ici que Marcel Masse a su s'allier la collaboration précieuse de l'Assemblée nationale et de la Bibliothèque du Parlement.

Marcel Masse s'est encore fait le promoteur d'un projet de musée et d'expositions des archives et des objets politiques patrimoniaux. Il a souvent insisté pour que le parlement soit le lieu de toute notre histoire politique bicentenaire et non pas seulement de notre histoire depuis 1867. C'était en ce sens qu'il a proposé que l'on donne aux portes – qui ont des numéros – des noms représentatifs des Parlements des Constitutions de 1791 et 1840. Il a toujours cru, par ailleurs, en la mise en valeur des maisons de grands parlementaires et

premiers ministres québécois dans un but d'enseignement de la démocratie dans les régions, mettant ainsi en valeur des personnages ayant contribué à bâtir le Québec. En fait, par son action au sein du Comité des archives et de la Société du patrimoine politique, il a su insuffler un dynamisme d'animateur au service de notre mémoire collective. Il a donné au Comité une perspective d'action des plus ambitieuses. À nous de continuer avec la même ferveur. Peut-on croire maintenant qu'il va s'arrêter là et que Saint-Donat va retrouver son enfant prodigue? Permettez-moi d'en douter. Il y a trop à faire dans le vaste domaine de l'histoire pour assister à la retraite de Marcel Masse. |

Michel Leduc

Président

Comité des archives et des objets de mémoire

Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*

Soirée des Cultures à partager

Événement incontournable de la rentrée pour toutes les personnes qui sont touchées de près ou de loin par l'alphabétisation, la quatrième édition de la Soirée des Cultures à partager s'est tenue le 7 septembre dernier à Montréal. Placée sous le thème « L'éducation dans le développement durable », cette soirée voulait situer l'action de la Fondation au cœur de ce qui est indispensable au développement des sociétés : l'éducation.

Les invités, venant de tous les horizons socio-économiques, ont d'abord été accueillis par les membres du conseil d'administration et de l'assemblée des gouverneurs de la Fondation ainsi que par le ministre délégué aux Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, et les vice-présidents de l'Assemblée nationale, Diane Leblanc et François Gendron. Bien sûr, le président de l'Assemblée

nationale, Michel Bissonnet, la présidente sortante de la Fondation et sa successeuse, Jeanne Blackburn et Pauline Marois, étaient aussi très heureux d'accueillir les invités. Il va sans dire que la présence de nombreux parlementaires, actuels et anciens, qui ont généreusement accepté l'invitation de la Fondation, a enchanté les participants. Au total, c'est plus de 500 personnes qui ont témoigné leur appui à la mission de la Fondation et qui ont permis d'amasser plus de 200 000 \$.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Quelques invités de marque de la soirée : Claude Dubois, Michel Labrecque, Diane Leblanc, François Gendron et Jacques Parizeau

Récemment nommée porte-parole de la Fondation, la comédienne et metteuse en scène Louise Marleau, a tenu avec brio le rôle de maître de cérémonie. Dans une introduction touchante et teintée d'humour, elle a su transmettre avec émotion sa fierté d'appartenir à cette grande œuvre de partage : « cette Fondation me rejoint viscéralement et me touche droit au cœur : permettre à des enfants et à des adultes d'apprendre à lire, à écrire, à former des lettres et des mots, contribuer à l'alphabétisation, établir des liens avec des êtres qui parlent notre



**FONDATION DES
PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS**

langue, être près d'eux et comprendre leurs différences culturelles, ce qui nous lie et ce qui fait notre différence... voilà une raison d'espérer.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Jeanne L. Blackburn et Louise Marleau

Comme à l'habitude, une portion musicale est venue rappeler l'échange culturel qui est au cœur de la mission de la Fondation. C'est Émeline Michel, la reine de la musique haïtienne, qui a égayé la soirée avec ses rythmes dansants et sa voix chaude comme le soleil des Antilles... jusqu'à ce que la soirée prenne une tournure inattendue quand, par le plus grand des hasards, une panne d'électricité a frappé le secteur Saint-Léonard et plongé la salle de réception dans le noir pendant plus de trois heures. On pourra certainement dire



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Roger Bertrand, André J. Hamel et Jeanne Blackburn, trois anciens élus.

que cette soirée s'est déroulée « à l'africaine! » Le repas fut donc pris à la lueur des chandelles, ce qui n'a en rien nui à l'atmosphère conviviale et au caractère intimiste de l'événement!

Randonnée de la colline parlementaire... aux Chic-Chocs

Toujours dans le but d'amasser des fonds et dans la lignée des expéditions en montagne et autres Kilimandjaro qui sont si populaires par les temps qui courent, Marie Grégoire, ex-députée de Berthier et membre du conseil d'administration de la Fondation, cherchait à concevoir un projet qui allait à la fois illustrer le goût du dépassement des membres et son ca-



Photo : Margaret Kraenzel

Les aventuriers ayant pris part à la randonnée : Roger Bertrand, Claude Blanchet, Nancy Charest, Marie Malavoy, François Gendron, Pauline Marois, Michèle Leduc, Marie Grégoire, Julie Rabouin, Jacqueline Bissonnette et Hélène Robert.

ractère unique, soit d'être formé de parlementaires de tous les horizons politiques. Partir à la conquête du plus haut sommet accessible du Québec, le mont Jacques-Cartier, c'était pour elle – et pour nous – un défi à la hauteur des ambitions de la Fondation! Une randonnée de cinq jours dans le Parc de la Gaspésie se tenait donc du 27 septembre au 1^{er} octobre, et les grands aventuriers qui ont pris le départ ont amassé la rondelette somme de 20 000 \$. Si vous pensez avoir manqué quelque chose, préparez-vous à une reprise du genre l'an prochain!

Anciens parlementaires en action

Assemblée générale annuelle

Une page d'histoire s'est tournée pour la Fondation lors de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre 2006. En effet, la fondatrice et présidente-directrice générale depuis près de 10 ans, Jeanne L. Blackburn, a cédé sa place à Pauline Marois. « Pour ma part, j'estime qu'il était temps de passer le flambeau. Pauline Marois me semblait la personne toute désignée pour assurer la pérennité de la Fondation. Je resterai tout de même présente, au conseil d'administration et à l'assemblée des gouverneurs, et ce sera avec plaisir que je vous retrouverai lors de la prochaine activité de financement » a pris la peine de souligner M^{me} Blackburn, ce sur quoi Pauline Marois et tout le monde compte beaucoup! |

Anne-Louise Savary

Directrice des relations avec le milieu
Fondation des parlementaires québécois –
Cultures à partager

Anciens parlementaires, *informez-nous* sur vous!

Nous vous savons gré de nous tenir au courant de vos activités et actions, publications et réalisations. Vous pouvez faire plus en nous signalant brièvement le contenu d'un point de vue, vôtre ou d'un ancien collègue de l'Assemblée nationale, susceptible de renseigner nos lecteurs et lectrices et de démontrer que les anciens parlementaires continuent d'influencer notre vie intellectuelle et sociale.

M^{me} Lise Bacon, députée de Bourassa de 1973 à 1976 et de Chomedey de 1981 à 1994, a publié un article en hommage à M. Robert Bourassa dans *Le Devoir* des samedi et dimanche 14 et 15 octobre 2006.

M. Roger Bertrand, député de Portneuf de 1993 à 2003, qui agit à titre de président du Groupe de promotion pour la prévention en santé depuis juin 2005, a accordé une entrevue parue dans le quotidien *Le Soleil* du 8 juin 2006 sous le titre « Les entreprises ont intérêt à investir dans la santé ». Il a aussi participé à l'escalade des Chics-Chocs en août dernier, une activité de financement original de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*.

M. Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean de 1976 à 2002, a accordé une entrevue à l'équipe des Francs-tireurs dont l'émission a été diffusée sur les ondes de Télé-Québec le 11 octobre 2006. Il a agi à titre de président d'une séance lors des premiers Entretiens Pierre-Bédard marquant le 50^e anniversaire du dépôt du rapport de la commission Tremblay. Enfin, il a été conférencier à l'occasion de la cinquième édition des Conférences Jean-Charles-Bonenfant tenues le 15 novembre 2006 et portant sur le rôle des ministres à l'Assemblée nationale.

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale



M. Joseph Facal, député de Fabre de 1994 à 2003, a publié le 7 novembre 2006 un ouvrage intitulé *Volonté politique et pouvoir médical*. Publié aux Éditions du Boréal, cet ouvrage entend faire la lumière sur la naissance de l'assurance maladie au Québec et aux États-Unis.

M. Élie Fallu, député de Terrebonne de 1976 à 1981 et de Groulx de 1981 à 1985, a été élu président du conseil d'administration du Pôle Universitaire des Basses-Laurentides qui tenait son assemblée générale de fondation le 13 septembre 2006. Ce projet novateur a pour objectif de dispenser une formation universitaire dans la région.

M. André Gaulin, député de Taschereau de 1994 à 1998, était conférencier au colloque « Le Québec à la rencontre de la Normandie » (Rouen, fin mai 2006). Sa communication s'intitulait « Crémazie, Nelligan, Miron, trois poètes empêchés ». Il a assisté par la suite au congrès mondial de l'Association de l'Ordre des Palmes académiques (AMOPA) à Nancy. La revue d'ethnologie *Rabaska* a fait paraître son texte sur l'édition critique du professeur Yvan Lepage sur *Menaud Maître Draveur* de Félix-Antoine Savard. *Québec français* et *L'Action nationale* ont respectivement publié un texte littéraire sur trois générations de poètes québécois ainsi que sur le dernier livre de politique fiction de Denis Monière : *25 ans de souveraineté : Histoire de la République du Québec*.

M. Gérard Gosselin, député de Sherbrooke de 1976 à 1981, a accordé une entrevue à *La Tribune* de Sherbrooke qui lui consacrait un article commémorant le 30^e anniversaire de son élection. Dans cet article paru le 15 novembre 2006, M. Gosselin signale « la part de désintéressement et de dépassement personnel » que commande l'exercice de la fonction de député.

Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale



M^{me} Marie Grégoire, députée de Berthier de 2002 à 2003, a aussi participé à l'escalade des Chics-Chocs en août dernier, une activité de financement original de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*. C'est d'elle que vient cette

merveilleuse idée puisqu'elle siège à la Fondation.

M. Denis Hardy, député de Terrebonne de 1965 à 1976, a assumé la présidence d'une des séances des premiers Entretiens Pierre-Bédard marquant le 50^e anniversaire du dépôt du rapport de la commission Tremblay. Il a également donné la réplique à M. Brassard, conférencier, à l'occasion de la cinquième édition des Conférences Jean-Charles-Bonenfant, le 15 novembre 2006.

M. André Harvey, député de Chauveau de 1970 à 1973 et de Charlesbourg de 1973 à 1976, occupe depuis le 1^{er} mai 2006 le poste d'adjoint au président de la Société de transport de Montréal. Cette nomination, pour un mandat de quatre ans, a été entérinée par M. Claude Trudel, député de Bourget de 1985 à 1989 et actuel président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

M. Gilles Houde, député de Fabre de 1966 à 1976, a récemment publié aux Éditions DEPUL un récit autobiographique ayant pour titre *Le passage du témoin*, dans lequel il évoque non seulement sa vie et sa carrière, mais également la petite histoire de l'éducation physique au Québec, domaine pour lequel il a consacré plus de 40 ans de sa vie

M. Bernard Landry, député de Fabre de 1976 à 1981, de Laval-des-Rapides de 1981 à 1985 et de Verchères de 1994 à 2005, a reçu le titre de Patriote de l'année décerné par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il a également participé à une table ronde avec M. Roch Bolduc à l'occasion des premiers Entretiens Pierre-Bédard marquant le 50^e anniversaire du dépôt du rapport de la commission Tremblay.

M. Michel Leduc, député de Fabre de 1981 à 1985, a été nommé président du Comité des archives et des objets de mémoire de l'Amicale lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 6 septembre 2006. M. Leduc succède ainsi à M. Marcel Masse qui était président fondateur du Comité depuis 2000.

M. Laurent Lizotte, député de Montmagny de 1960 à 1962, a participé au lancement de ses mémoires intitulées *Une vie, trois passions* : La médecine, la politique, l'armée. La cérémonie avait lieu à la bibliothèque de Sillery et réunissait une centaine de parents et amis, dont plusieurs anciens parlementaires, le 24 septembre 2006.

M. Georges Massicotte, député de Lotbinière de 1973 à 1976, a été honoré lors de la 4^e édition du Gala Reconnaissance Lotbinière tenu le 13 mai 2006. À cette occasion, M. Massicotte a reçu la « Mention Bâtitseur » pour son implication dans la région, notamment à titre de maire de Saint-Agapit, de préfet de la MRC de Lotbinière, de député de la circonscription du même nom et d'homme d'affaires dynamique et engagé dans le développement de sa région.

M. Claude Morin, député de Louis-Hébert de 1976 à 1981, a pu être lu par une lettre ouverte ayant pour titre « Reconnaissance de la nation québécoise – De quoi s'agit-il? » dans l'édition du 24 octobre 2006 du quotidien *Le Devoir*.

M. Jacques Parizeau, député de l'Assomption de 1976 à 1984 et de 1989 à 1996, a fait l'objet d'un documentaire diffusé à Radio-Canada dans le cadre de l'émission *Caméra Témoin*. Ayant pour but de faire découvrir les facettes méconnues de l'homme et du personnage politique. Ce documentaire est intitulé « Jacques Parizeau, l'homme derrière le complet trois pièces ».

M^{me} Christiane Pelchat, députée de Vachon de 1985 à 1994, a été nommée présidente du Conseil du statut de la femme le 30 novembre 2006. Elle succède ainsi à M^{me} Diane Lavallée qui occupait ce poste depuis 1999.



Félicitations!

M. Jean-Claude Rivest, député de Jean-Talon de 1979 à 1985, a publié un article en hommage à M. Robert Bourassa dans *Le Devoir* des samedi et dimanche 14 et 15 octobre 2006.

M. Rodrigue Tremblay, député de Gouin de 1976 à 1981, a vu son ouvrage *The New American Empire* être traduit en langue turque et rendu également disponible en Europe sous le titre *Le nouvel empire américain*. Auteur de près d'une trentaine d'ouvrages, M. Tremblay prévoit la sortie de son prochain volume pour 2007 où il traitera de la moralité publique internationale.

M. Rémy Trudel, député de Rouyn-Noranda Témiscamingue de 1989 à 2003, a présenté une communication intitulée « Les médias et l'agenda gouvernemental en santé ». C'était dans le cadre d'un laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation tenu à l'École nationale d'administration publique, à Québec, en juin 2006. Il agit également à titre de producteur et d'animateur pour une série de 26 épisodes présentée au Canal Savoir et traitant de la réussite du secteur public au Québec. |



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Pauline Marois

à la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*

M^{me} Pauline Marois, députée de La Peltrie de 1981 à 1985 et de Taillon de 1989 à 2006, a accepté de relever le défi de la présidence de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager, en remplacement de M^{me} Jeanne Blackburn.



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Son vif intérêt pour l'éducation, son sens des responsabilités et sa grande compétence dans la gestion de l'État sont des gages qui lui assureront appui et succès dans la poursuite d'une œuvre qui est aussi celle des parlementaires québécois. M^{me} Marois a aussi participé à l'escalade des Chics-Chocs en août dernier, une activité de financement original de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*. |

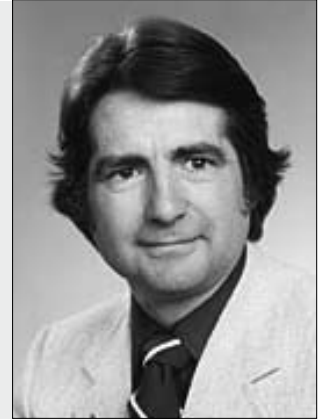
Votre Fondation!

Que ferez-vous en 2007 pour la Fondation *Cultures à partager*? Assisterez-vous au souper bénéfique? Ferez-vous un don? Sollicitez-vous des commanditaires? Serez-vous à l'activité d'été? Ou quoi? Merci d'avance!

Souvenons-nous de...

M. Maurice Dupré

C'est le 20 août 2006 que M. Maurice Dupré nous a quittés à l'âge de 69 ans. Élu sous la bannière du Parti québécois, il fut député de Saint-Hyacinthe de 1981 à 1985. M. Dupré avait débuté sa carrière comme représentant pour Casavant de 1952 à 1963. Il fonde par la suite sa propre compagnie, les Orgues Maska enr. Il y est facteur d'orgues jusqu'en 1970 et demeure propriétaire de cette entreprise jusqu'en 1981.



De 1976 à 1980, il devient administrateur de la Régie du logement à Saint-Hyacinthe, avant de se lancer dans la vie politique en 1981. Défait en 1985, M. Dupré occupe ensuite le poste de conseiller juridique au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

M. Robert Malouin

M. Robert Malouin est décédé le 17 septembre 2006, à l'âge de 74 ans. Il est élu député de Drummond sous la bannière du Parti libéral et siège à l'Assemblée nationale du Québec de 1973 à 1976. Il décide de ne pas se représenter à l'élection de 1976.



Ingénieur civil aux Pavages Maska à Saint-Hyacinthe, il s'associe par la suite à Bourgeois et Martineau,

puis à André C. Hamel, avec lequel il fonde le bureau d'ingénieurs-conseils Hamel, Malouin et Associés en 1962. En 1976, il reprend ses activités professionnelles sous la raison sociale de Robert Malouin et Associés. Homme très impliqué au sein de sa communauté, M. Malouin a notamment été président de la Chambre de commerce du comté de Drummond (1970 et 1971), membre de l'exécutif de la Chambre de commerce du Québec (1970 et 1971) et membre du conseil d'administration de cet organisme (1970 à 1972). Il est aussi fondateur et directeur de la Caisse d'entraide économique de Drummond et du Conseil central des œuvres, en plus de s'être impliqué dans différents organismes humanitaires de sa région.

**M^{me} Sylvie
Lespérance**



C'est le 22 septembre 2006 qu'est décédée subitement M^{me} Sylvie Lespérance à l'âge de 51 ans. C'est la première ancienne parlementaire du Parti de l'Action démocratique du Québec à nous quitter. Elle a représenté la circonscription de Joliette à l'Assemblée nationale de 2002 à 2003, ayant été élue lors d'une partielle.

M^{me} Lespérance a été cadre dans le réseau de la santé en soins infirmiers de 1981 à 1997, infirmière clinicienne et administratrice, propriétaire du Château Jouvence et du Pavillon Ernest, à partir de 1984. Présidente de l'Alliance des infirmières de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke de 1975 à 1980 et de l'Alliance des infirmières de Sherbrooke de 1975 à 1981, M^{me} Lespérance était également fondatrice des Amis de la Maison-Blanche à Sherbrooke, dont elle fut présidente de 1979 à 1981.

M. Gilles Grégoire



À l'âge de 80 ans, le 22 novembre 2006, M. Gilles Grégoire nous a quittés. Journaliste, publiciste et homme d'affaires, M. Grégoire a d'abord été élu député de la Chambre des communes, dans la circonscription de Lapointe en 1962. Il démissionne en 1966.

Fort impliqué en politique québécoise, M. Grégoire est élu président du Ralliement national (1966 à 1968), parti politique qui se fusionne avec le Mouvement souveraineté-association de René Lévesque le 4 août 1968. Il devient ainsi l'un des co-fondateurs du Parti québécois. Élu député de Frontenac en 1976, réélu en 1981, il siège comme député indépendant de 1983 à 1985.

Nos sympathies aux proches!

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelqu'immense aurore,
De l'autre côté des tombeaux,
Les yeux qu'on ferme voient encore

« Les yeux », Sully Prud'homme

Les Prix de l'Amicale : pensez-y déjà!

Vous recevrez en février 2007 les formulaires nécessaires pour suggérer des noms de candidats aux deux Prix de l'Amicale.

Le prix Jean-Noël-Lavoie est donné à un membre s'étant particulièrement impliqué au sein de l'Amicale. Vous avez l'embarras du choix, encore faut-il nous manifester vos suggestions!

M. Lavoie, député de la circonscription de Laval de 1960 à 1981, fut le premier président de notre Amicale. Après des études classiques au collège de Saint-Laurent, Jean-Noël Lavoie étudie le droit à l'Université de Montréal, pour être admis à la pratique du notariat en juillet 1951. En 1965, il est élu maire de la grande ville de Laval. Il devient par la suite président de l'Assemblée nationale de 1970 à 1976 et, à ce titre, il a favorisé une plus grande implication des parlementaires à la vie démocratique. Il a notamment travaillé très fort à la réforme complète des 812 articles du règlement. Ses efforts ont été récompensés le 13 mars 1973 alors que ses collègues parlementaires adoptent à l'unanimité le « code Lavoie ».

Le prix René-Chaloult, lui, est accordé à un ancien parlementaire en reconnaissance de son engagement au service des citoyens du Québec avant, pendant et après sa vie parlementaire. Qui suggérez-vous?

C'est à René Chaloult que nous devons notamment le choix de l'actuel drapeau du Québec. M. Chaloult fut d'abord licencié en droit de l'Université Laval, pour ensuite décrocher un diplôme de l'école normale supérieure. Il fut élu député pour trois partis différents (Union nationale, Parti national, Parti libéral) et termina sa carrière comme indépendant. Il a marqué profondément l'histoire politique du Québec et a démontré qu'un député peut jouer un rôle prépondérant au sein du Parlement et de son parti. |

Deux nouveaux anciens parlementaires

Le *Bulletin* salue deux parlementaires ayant quitté la vie politique active depuis peu pour rejoindre les rangs des anciens. Nul doute que leur expérience, leur présence à nos activités, leur contribution personnelle et leurs idées viendront, avec celles de tous les autres anciens parlementaires, enrichir la qualité des actions que l'Amicale désire mettre au service de la démocratie et de la population québécoise.

Jean-Pierre Charbonneau, député de Verchères (1976-1989), puis de Borduas (1994-2006), a quitté la vie politique active exactement 30 ans après sa première élection le 15 novembre 1976. Ayant assumé la fonction de président de l'Assemblée nationale, il a ainsi été président honoraire de notre Amicale de 1996 à 2002. Il a également occupé plusieurs postes de président, notamment de la Section du Québec de l'Association des parlementaires du Commonwealth, de la Confédération parlementaire des Amériques et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

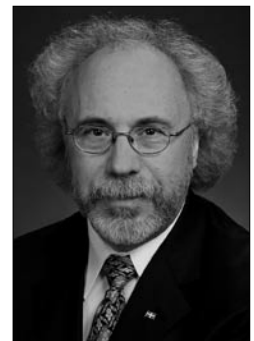


Photo: Daniel Lessard, Assemblée nationale



Photo: Daniel Lessard, Assemblée nationale

Diane Legault, députée de Chambly (2003-2006), a elle aussi quitté la vie politique le 15 novembre dernier. Ayant exercé sa profession de dentiste à la Clinique dentaire Legault & Martel à Knowlton, elle fut ensuite directrice des services professionnels et directrice générale de l'Ordre des dentistes du Québec. Elle a aussi occupé la fonction de présidente de la Conférence nationale des organismes de réglementation dentaire, chargée de cours à l'Université McGill, conférencière auprès de collèges et d'associations dentaires et membre du conseil d'administration du Collège royal des dentistes du Canada. |

Bienvenue parmi nous!

Conseil d'administration 2006-2007



Photo : Daniel Lessard, Assemblée nationale

Dans l'ordre habituel : André Harvey, Antoine Drolet, président sortant, Michel Côté, Jacques Brassard, président, Lewis Camden, vice-président, Gérald Harvey, secrétaire-trésorier, Claude Lachance.

Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, est président honoraire de l'Amicale.

Un peu d'histoire

Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière fait son grand discours sur la langue française le 21 janvier 1793.

Le même jour, en France, on guillotinait Louis XVI. Étrange coïncidence!

Source : Gaston Deschênes



Tous les numéros du Bulletin depuis 2000 sont disponibles sur Internet à l'adresse : <http://www/fra/amicale/index.htm>

Le Bulletin est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction

André Gaulin, rédacteur
Marie-France Lapointe

Responsable de l'édition

André Gaulin

Collaboration

Gaston Bernier
Jacques Brassard
Jean-Paul Cloutier
Antoine Drolet
Gaston Deschênes
Serge Geoffrion
Michel Leduc
Louis O'Neill
Matthias Rioux
Anne-Louise Savary
Raphaël Thériault

Conception et réalisation

Joan Deraîche
Myriam Landry
Marie-France Lapointe

Révision

Marie-Jeanne Gagné

Impression

Imprimerie Le Renouveau

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.27
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-1327
Télec. : 418 644-7124
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
<http://www/fra/amicale/index.htm>

Dépôt légal – Hiver 2006-2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338